



RAPPORT FINANCIER

AU 31 DÉCEMBRE 2022



COMPTES ANNUELS

Sanlam Maroc

AU 31 DÉCEMBRE 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023
AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Sanlam Maroc, société anonyme au capital de 411.687.400 DH, dont le siège social est à Casablanca, 216 Bd Zerktoni, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 22341, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Mercredi 10 mai 2023 à 10 heures

L'ordre du jour va porter sur les points suivants :

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
3. Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.
6. Approbation des conventions prévues par l'article 56 de la loi n°17-95, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 ;
7. Fixation des montants de jetons de présence à attribuer aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé.
8. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
9. Pouvoirs à conférer.

Tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire présenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, à cette assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédées, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'Assemblée ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier.

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée, soit personnellement, soit par procuration, devront se procurer le formulaire unique de pouvoir et de vote en adressant leur demande, avant le 08 mai 2023, à l'adresse mail : assemblee.generale@sanlam.ma

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social, des documents dont la communication est prescrite par l'article 141 de la loi 17-95 telle qu'amendée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 et la loi 20-19.

Conformément à l'article 121 de la loi n°20-19 modifiant et complétant la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, tout actionnaire remplissant les conditions prévues à l'article 117 de ladite loi, a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ce ou ces projets de résolutions doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31.12.2022, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net comptable de **370 167 852,09 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumés dans ces rapports. En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31.12.2022.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31.12.2022 se traduisant par un bénéfice net comptable de **370 167 852,09 Dirhams** :

Bénéfice net	370 167 852,09 DH
Réserve légale	Néant
Report à nouveau antérieur	4 669 926,98 DH

Bénéfice distribuable	374 837 779,07 DH
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244,00 DH
Réserve générale	222 000 000,00 DH
Superdividende	123 506 220,00 DH

Solde à affecter au report à nouveau	4 630 315,07 DH
--------------------------------------	------------------------

L'Assemblée Générale décide donc sur proposition du conseil d'administration, la mise en distribution d'un dividende global de **148 207 464 DH** représentant un dividende de 36 DH par action et d'affecter au compte Report à Nouveau, le solde non distribué, soit **4 630 315,07 DH**.

Ce dividende de 36 DH par action sera mis en paiement conformément à la réglementation des assurances et la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne, à partir du mois de juin 2023.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 du 29/07/2015, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, approuve les conventions réglementées qui ont été présentées lors du conseil d'administration du 22 février 2023, dans tous leurs effets.

Les actionnaires concernés n'ont pas pris part au vote.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration du 22 février 2023, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de 1 800 000 dirhams, au titre de jetons de présence.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de certains membres du conseil d'administration expire à l'issue de la présente Assemblée Générale.

En conséquence, elle décide de renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, le mandat des membres du conseil d'administration suivants pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31.12.2025 :

- Sanlam Pan Africa Maroc, représentée par Monsieur Emmanuel BRULE ;
- Sanlam Pan Africa Holdings Maroc, représentée par Monsieur William Robertson DOMMISSE ;
- Sanam Holding, représentée par Monsieur Ismail FARIH.
- Monsieur Emmanuel BRULE;
- Monsieur Kofi Jude BUCKNOR;
- Monsieur Mohamed BERRADA;
- Madame Margaret Mercer DAWES ;

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



BILAN - ACTIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	19 778 296 444,91	1 574 945 671,75	18 203 350 773,16	18 081 345 051,08
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	150 834 080,16	131 766 611,34	19 067 468,82	28 515 735,09
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	150 834 080,16	131 766 611,34	19 067 468,82	28 515 735,09
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 912 004 850,01	235 731 766,14	1 676 273 083,87	1 671 827 942,54
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1 565 268 811,69		1 565 268 811,69	1 565 268 811,69
Autres immobilisations incorporelles	346 736 038,32	235 731 766,14	111 004 272,18	106 559 130,85
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	431 520 740,50	358 654 295,77	72 866 444,73	86 864 271,84
Terrains	17 676 955,19		17 676 955,19	10 584 750,00
Constructions	9 474 211,61	1 549 516,72	7 924 694,89	11 878 032,06
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	1 023 619,97	943 659,33	79 960,64	38 686,66
M. M. B. et aménagements divers	402 439 396,91	356 161 119,72	46 278 277,19	63 412 256,70
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	906 556,82		906 556,82	950 546,42
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 160 721 680,68	424 487 121,99	736 234 558,69	709 460 723,60
Prêts immobilisés	57 181 418,48	26 127 684,95	31 053 733,53	43 255 386,88
Autres créances financières	613 265 668,66	129 349 904,94	483 915 763,72	445 205 551,37
Titres de participation	490 274 593,54	269 009 532,10	221 265 061,44	220 999 785,35
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPER. D'ASSURANCE	16 123 215 093,56	424 305 876,51	15 698 909 217,05	15 584 676 378,01
Placements immobiliers	2 887 307 426,31	303 366 809,77	2 583 940 616,54	2 710 315 148,39
Obliga., bons et titres de créances négociables	1 205 796 186,74		1 205 796 186,74	1 002 554 706,29
Actions et parts sociales	10 471 982 510,17	120 939 066,74	10 351 043 443,43	10 994 857 560,25
Prêts et effets assimilés	6 612 670,83		6 612 670,83	9 139 375,52
Dépôts en comptes indisponibles	1 550 873 551,60		1 550 873 551,60	867 166 839,65
Placem ^t affectés aux contrats en unités de cpt				
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	642 747,91		642 747,91	642 747,91
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug ^t des dettes de financ. et des prov. Tech.				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	5 667 171 505,00	1 068 658 253,67	4 598 513 251,33	4 125 350 457,00
PART DE S. CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.	1 009 994 951,69		1 009 994 951,69	955 288 047,95
Provisions pour primes non acquises	111 667 771,00		111 667 771,00	120 199 490,22
Provisions pour sinistres à payer	642 344 674,97		642 344 674,97	563 526 907,08
Provisions des assurances-vie	255 982 505,72		255 982 505,72	271 561 650,65
Autres provisions techniques				
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	3 773 061 060,89	995 862 383,78	2 777 198 677,11	2 439 455 130,33
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	89 165 342,34		89 165 342,34	37 663 158,94
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	2 611 618 515,30	937 645 579,40	1 673 972 935,90	1 594 355 914,54
Personnel débiteur	7 459 539,93		7 459 539,93	6 973 946,91
Etat débiteur	185 395 863,04		185 395 863,04	174 115 405,85
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	171 495 024,16	58 216 804,38	113 278 219,78	169 589 274,50
Comptes de régularisation-Actif	707 926 776,12		707 926 776,12	456 757 429,59
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)	884 115 492,42	72 795 869,89	811 319 622,53	730 607 278,72
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (Elts circulants)				
TRESORERIE-ACTIF	161 990 740,59		161 990 740,59	332 490 269,24
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	161 970 655,58		161 970 655,58	332 461 174,45
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	20 085,01		20 085,01	29 094,79
TOTAL GENERAL	25 607 458 690,5	2 643 603 925,42	22 963 854 765,08	22 539 185 777,32

Arrêté l'actif du bilan 2022 à la somme de :
Vingt-deux milliards neuf cent soixante-trois millions huit cent cinquante quatre mille sept cent soixante-cinq dirhams virgule huit centimes.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

I - Compte Technique Assurances Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Cessions	Net	Net
1- PRIMES	932 121 062,21	23 338 167,58	908 782 894,63	891 987 229,47
Primes émises	932 121 062,21	23 338 167,58	908 782 894,63	891 987 229,47
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	19 743,52		19 743,52	90 019,74
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	6 502,66		6 502,66	76 355,74
Reprises d'exploitation, transferts de charges	13 240,86		13 240,86	13 664,00
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	952 705 714,04	24 911 585,00	927 794 129,04	943 900 394,91
Prestations et frais payés	986 875 841,54	56 841 779,93	930 034 061,61	771 170 771,77
Variation des provisions pour sinistres à payer	-37 124 772,80	-16 351 050,00	-20 773 722,80	24 533 703,66
Variation des provisions des assurances vie	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	105 266 704,87
Var des prov pour fluctuations de sinistralité	11 159 168,38		11 159 168,38	21 064 911,00
Variation des provisions pour aléas financiers				
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes				
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-26 254 251,90		-26 254 251,90	21 864 303,61
Variation des autres provisions techniques				
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	132 083 197,42		132 083 197,42	143 866 001,30
Charges d'acquisition des contrats	67 942 837,39		67 942 837,39	71 911 407,93
Achats consommés de matières et fournitures	3 117 627,71		3 117 627,71	4 066 020,58
Autres charges externes	14 643 634,40		14 643 634,40	13 401 496,77
Impôts et taxes	3 909 743,41		3 909 743,41	4 413 449,48
Charges de personnel	42 067 230,75		42 067 230,75	44 741 298,96
Autres charges d'exploitation	5 025,62		5 025,62	
Dotations d'exploitation	397 098,14		397 098,14	5 332 327,58
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	211 515 444,97		211 515 444,97	304 310 535,45
Revenus des placements	168 690 226,64		168 690 226,64	84 377 561,00
Gains de change				
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	1 480,35		1 480,35	1 480,35
Profits sur réalisation de placements	41 043 947,72		41 043 947,72	195 100 597,36
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)				
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				
Intérêts et autres produits de placements	1 495 435,06		1 495 435,06	3 025 611,44
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	284 355,20		284 355,20	21 805 285,30
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	63 184 948,46		63 184 948,46	67 125 587,14
Charges d'intérêts				
Frais de gestion des placements	11 451 375,64		11 451 375,64	11 614 300,55
Pertes de change				
Amortissement des différences sur prix de remboursement	139 231,10		139 231,10	2 273,24
Pertes sur réalisation de placements	12 276 107,72		12 276 107,72	45 797 439,96
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés				
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)				
Autres charges de placements	198 378,25		198 378,25	
Dotations sur placement	39 119 855,75		39 119 855,75	9 711 573,39
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	-4 317 609,22	-1 573 417,42	-2 744 191,80	41 495 801,31

BILAN - PASSIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Passif	Exercice		Exercice précédent
	Exercice	Exercice précédent	Exercice précédent
FINANCEMENT PERMANENT	20 939 260 852,52	20 440 034 301,76	
CAPITAUX PROPRES	4 981 986 832,28	4 755 909 570,19	
Capital social ou fonds d'établissement	411 687 400,00	411 687 400,00	
Actionnaires, capital souscrit non appelé			
Capital appelé, dont versé	411 687 400,00	411 687 400,00	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1 154 962 986,95	1 154 962 986,95	
Ecarts de réévaluation	27 732 511,78	27 732 511,78	
Réserve légale	41 597 414,48	41 597 414,48	
Autres réserves	2 971 168 740,00	2 755 168 740,00	
Report à nouveau (1)	4 669 926,98	4 959 469,04	
Fonds social complémentaire			
Résultat nets en instance d'affectation (1)			
Résultat net de l'exercice (1)	370 167 852,09	359 801 047,94	
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES			
Provisions réglementées			
DETTES DE FINANCEMENT			
Emprunts obligataires			
Emprunts pour fond d'établissement			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	15 957 274 020,24	15 684 124 731,57	
Provisions pour primes non acquises	911 929 191,40	920 064 240,15	
Provisions pour sinistres à payer	7 744 704 402,78	7 672 529 968,46	
Provisions des assurances-vie	5 811 082 112,85	5 793 032 384,03	
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1 056 933 753,25	997 238 382,68	
Provisions pour aléas financiers			
Provisions techniques des contrats en unités de compte			
Provisions pour participation aux bénéfices	121 936 743,83	148 190 995,73	
Provisions techniques sur placement	242 079 401,63	137 171 258,47	
Autres provisions techniques	68 608 414,50	15 897 502,05	
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF			
Augmentation des créances immobilisées et des placements			
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	1 631 188 231,39	1 627 168 104,37	
DETTES POUR ESPÈCES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	398 716 676,02	355 667 826,32	
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	398 716 676,02	355 667 826,32	
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	1 232 471 555,37	1 271 500 278,05	
Cessionnaires et comptes rattachés crédateurs	247 550 167,59	290 815 090,21	
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés crédateurs	406 649 416,72	425 848 862,79	
Personnel créateur	80 420 205,75	69 063 837,77	
Organismes sociaux crédateurs	16 098 594,38	14 035 599,69	
Etat créateur	111 102 906,59	95 005 347,21	
Comptes d'associés crédateurs			
Autres créanciers	352 546 465,06	349 471 327,84	
Comptes de régularisation-passif	18 103 799,28	27 260 212,54	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)			
TRESORERIE-PASSIF	393 405 681,17	471 983 371,19	
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques	393 405 681,17	471 983 371,19	
TOTAL GENERAL	22 963 854 765,08	22 539 185 777,32	

Arrêté le passif du bilan 2022 à la somme de :
Vingt-deux milliards neuf cent soixante-trois millions huit cent cinquante quatre mille sept cent soixante-cinq dirhams virgule huit centimes.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Libellé			
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1- PRIMES	5 030 525 157,02	562 009 129		

COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	Exercice			Exercice précédent
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2	Net 4
1 PRIMES	5 962 646 219,23	585 347 296,76	5 377 298 922,47	5 031 904 558,04
• Primes émises	5 954 511 170,49	576 815 577,53	5 377 695 592,96	5 063 211 842,30
• Variation des provisions pour primes non acquises	-8 135 048,74	-8 531 719,23	396 670,49	31 307 284,26
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	103 167 109,91		103 167 109,91	32 972 574,23
• Subventions d'exploitation			0,00	0,00
• Autres produits d'exploitation	95 715 647,52		95 715 647,52	27 835 949,71
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	7 451 462,39		7 451 462,39	5 136 624,52
3 PRESTATIONS ET FRAIS	4 418 814 791,93	271 775 617,78	4 147 039 174,15	3 886 257 410,11
• Prestations et frais payés	4 242 438 597,67	208 536 994,82	4 033 901 602,85	3 547 077 894,85
• Variation des provisions pour sinistres à payer	72 174 434,32	78 817 767,89	-6 643 333,57	105 969 445,87
• Variation des provisions des assurances-vie	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	105 266 704,87
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	59 695 370,57		59 695 370,57	103 049 393,15
• Variation des provisions pour aléas financiers			0,00	0,00
• Variation des provisions techniques des contrats en U.C.			0,00	0,00
• Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-26 254 251,90		-26 254 251,90	21 864 303,61
• Variation des autres provisions techniques	52 710 912,45		52 710 912,45	3 029 667,76
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	1 397 153 653,26	1 397 153 653,26	1 323 332 794,77	1 323 332 794,77
• Charges d'acquisition des contrats	683 879 613,73		683 879 613,73	627 121 660,63
• Achats consommés de matières et fournitures	51 923 777,55		51 923 777,55	52 009 747,75
• Autres charges externes	188 575 378,42		188 575 378,42	160 873 465,98
• Impôts et taxes	39 433 473,98		39 433 473,98	36 357 231,76
• Charges de personnel	278 319 377,75		278 319 377,75	277 373 451,81
• Autres charges d'exploitation	6 131 343,64		6 131 343,64	4 704 552,51
• Dotations d'exploitation	148 890 688,19		148 890 688,19	164 892 684,33
5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	664 180 030,43		664 180 030,43	1 054 680 479,09
• Revenus des placements	476 754 075,74		476 754 075,74	301 647 637,02
• Gains de change			0,00	0,00
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	2 976,18		2 976,18	2 995,24
• Profits sur réalisation de placements	157 915 965,82		157 915 965,82	674 911 732,63
• Ajustements de VARCUC (1) (+ values non réalisées)			0,00	0,00
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00
• Intérêts et autres produits de placements	8 384 150,65		8 384 150,65	11 919 366,20
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	21 122 862,04		21 122 862,04	66 198 748,00
6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	258 820 848,42		258 820 848,42	480 567 175,01
• Charges d'intérêts			0,00	0,00
• Frais de gestion des placements	63 199 142,15		63 199 142,15	46 439 665,59
• Pertes de change			0,00	0,00
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	3 594 508,32		3 594 508,32	3 403 676,03
• Pertes sur réalisation de placements	51 777 572,40		51 777 572,40	301 488 408,64
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)			0,00	0,00
• Autres charges de placements	851 843,39		851 843,39	1 285 906,58
• Dotations sur placements	139 397 782,16		139 397 782,16	127 949 518,17
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3-4+5-6)	655 204 065,96	313 571 678,98	341 632 386,98	429 400 231,47

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

I - tableau de formation des résultats (T.F.R.)		Exercice	Exercice précédent
1 Primes acquises		5 962 646 219,23	5 560 415 603,51
1a Primes émises		5 954 511 170,49	5 621 141 573,37
1b Variation des provisions pour primes non acquises		-8 135 048,74	60 725 969,86
2 Variation des provisions mathématiques		-238 782 165,08	-271 759 576,90
3 Ajustement VARCUC			
4 Charges des prestations		4 573 634 694,75	4 260 659 764,09
4a Prestations et frais payés (hors rubrique 9)		4 219 749 646,02	3 706 933 275,45
4b Variation des provisions pour prestations et diverses		353 885 048,73	553 726 488,64
A SOLDE DE SOUSCRIPTION "MARGE BRUTE"		1 627 793 689,56	1 571 515 416,32
5 Charges d'acquisition		683 879 613,73	627 121 660,63
6 Autres charges techniques d'exploitation		713 274 039,53	696 211 134,14
8 Produits techniques d'exploitation		103 167 109,91	32 972 574,23
B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		1 293 986 543,35	1 290 360 220,54
C MARGE D'EXPLOITATION		333 807 146,21	281 155 195,78
8 Produits nets des placements (hors ajustement VARCUC)		405 359 182,01	574 113 304,08
9 Participations aux résultats et charges des intérêts crédités		83 962 262,26	146 829 024,91
D SOLDE FINANCIER		321 396 919,75	427 284 279,17
E RESULTAT TECHNIQUE BRUT		655 204 065,96	708 439 474,95
10 Part des réassureurs dans les primes acquises		585 347 296,76	528 511 045,47
11 Part des réassureurs dans les prestations payées		208 536 994,82	184 210 496,29
12 Part des réassureurs dans les provisions		63 238 622,96	65 261 305,70
F SOLDE DE REASSURANCE		-313 571 678,98	-279 039 243,48
G RESULTAT TECHNIQUE NET		341 632 386,98	429 400 231,47
13 Résultat non technique courant		70 533 903,93	-16 410 012,09
14 Résultat non technique non courant		-15 985 323,39	-1 973 975,83
H RESULTAT NON TECHNIQUE		54 548 580,54	-18 383 987,92
I RESULTAT AVANT IMPOT		396 180 967,52	411 016 243,55
15 Impôts sur les sociétés		26 013 115,43	51 215 195,61
J RESULTAT NET		370 167 852,09	359 801 047,94
16 MARGE D'EXPLOITATION NETTE DE REASSURANCE		20 235 467,23	2 115 952,30

II - Capacité d'autofinancement (C.A.F.) - Autofinancement		Exercice	Exercice précédent
1	Résultat net de l'exercice		
(+)	Bénéfice	370 167 852,09	359 801 047,94
(-)	Perte		
2 (+)	Dotations d'exploitation	53 844 009,87	59 494 342,60
3 (+)	Dotations sur placements	139 397 782,16	127 949 518,17
4 (+)	Dotations non techniques courantes	21 555 259,39	49 845 164,09
5 (+)	Dotations non techniques non courantes		
6 (-)	Reprises d'exploitation		
7 (-)	Reprises sur placements	21 122 862,04	66 198 748,00
8 (-)	Reprises non techniques courantes	11 664 144,98	3 280 613,03
9 (-)	Reprises non techniques non courantes		
10 (-)	Profits provenant de la réévaluation		
11 (+)	Pertes provenant de la réévaluation		
12 (-)	Produits des cessions d'immobilisations	8 643 775,49	327 233,14
13 (+)	V.N.A. des immobilisations cédées	8 643 775,49	138 168,73
(=)	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	552 177 896,49	527 421 647,36
14 (-)	Distribution de bénéfices	144 090 590,00	82 337 480,00
(=)	AUTOFINANCEMENT	408 087 306,49	445 084 167,36

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
(3) Y compris les reprises sur subventions.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC) IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Libellé	OPERATIONS		Taux de l'exercice	Exercice précédent
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices Précédents		
1- PRODUITS NON TECHNIQUES courants	102 356 067,81	3 271 914,15	105 627 981,96	35 647 219,36
Produits d'exploitation non techniques courants				
Intérêts et autres produits non techniques courants	91 200 119,31		91 200 119,31	32 366 219,33
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir				
Autres produits non techniques courants		2 763 717,67	2 763 717,67	387,00
Reprises non techniques, transferts de charges	11 155 948,50	508 196,48	11 664 144,98	3 280 613,03
2- CHARGES NON TECHNIQUES courantes	35 094 078,03		35 094 078,03	52 057 231,45
Charges d'exploitation non techniques courantes	197 620,64		197 620,64	502 647,06
Charges financières non techniques courantes	143 563,87		143 563,87	47 247,63
Amortissement des différences sur prix de remboursement				
Autres charges non techniques courantes	13 197 634,13		13 197 634,13	1 662 172,67
Dotations non techniques courantes	21 555 259,39		21 555 259,39	49 845 164,09
Résultat non technique courant (1 - 2)	67 261 989,78	3 271 914,15	70 533 903,93	-16 410 012,09
3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	11 044 069,87		11 044 069,87	2 482 996,61
Produits des cessions d'immobilisations	8 643 775,49		8 643 775,49	327 233,14
Subventions d'équilibre				
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres produits non courants	2 400 294,38		2 400 294,38	2 155 763,47
Reprises non courantes, transferts de charges				
4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	20 108 432,49	6 920 960,77	27 029 393,26	4 456 972,44
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	8 643 775,49		8 643 775,49	138 168,73
Subventions accordées				
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif				
Autres charges non courantes	11 464 657,00	6 920 960,77	18 385 617,77	4 318 803,71
Dotations non courantes				
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-9 064 362,62	-6 920 960,77	-15 985 323,39	-1 973 975,83
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	58 197 627,16	-3 649 046,62	54 548 580,54	-18 383 987,92

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

LIBELLE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	-2 744 191,80	41 495 801,31
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	344 376 578,78	387 904 430,16
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	54 548 580,54	-18 383 987,92
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	396 180 967,52	411 016 243,55
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	26 013 115,43	51 215 195,61
VI- RESULTAT NET	370 167 852,09	359 801 047,94
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	1 120 318 083,12	1 196 387 784,66
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	5 024 327 979,69	4 923 169 826,70
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	116 672 051,83	38 130 215,97
TOTAL DES PRODUITS	6 261 318 114,64	6 157 687 827,33
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	1 123 062 274,92	1 154 891 983,35
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	4 679 951 400,91	4 535 265 396,54
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	62 123 471,29	56 514 203,89
IMPOTS SUR LES RESULTATS	26 013 115,43	51 215 195,61
TOTAL DES CHARGES	5 891 150 262,55	5 797 886 779,39
RESULTAT NET	370 167 852,09	359 801 047,94

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I - Synthèse des masses du bilan

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Masses	Exercice 2022	Exercice 2021	Variations a - b	
			Emplois c	Ressources d
1 Financement Permanent (moins rubrique 16)	4 981 986 832,28	4 755 909 570,19		226 077 262,09
2 Moins actif immobilisé (moins rubrique 26)	2 504 441 556,11	2 496 668 673,07	7 772 883,04	
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1 - 2) (A)	2 477 545 276,17	2 259 240 897,12		218 304 379,05
4 Provisions techniques nettes de cessions (16 - 32)	14 947 279 068,55	14 728 836 683,62		218 442 384,93
5 Placements moins dépôts des réassureurs (26 - 42)	15 300 192 541,03	15 229 008 551,69	71 183 989,34	
6 = BESOIN EN COUVERTURE (4 - 5) (B)	-352 913 472,48	-500 171 868,07		147 258 395,59
7 Actif circulant (moins rubrique 32)	3 588 518 299,64	3 170 062 409,05	418 455 890,59	
8 Passif circulant (moins rubrique 42)	1 232 471 555,37	1 271 500 278,05		

COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



ÉTAT DES DÉROGATIONS

Au : 31/12/2022

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Identifiant Fiscal	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1			2	3	4	5	6	7	8	9
I- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES										
SANLAM Asset Management Maroc	Finances	40427592	5 000 000	99,99%	4 999 600,00	4 999 600,00	31/12/2022	11 139 879,14	1 413 844,64	259 200,00
DAYAM	Investissement	40182776	19 524 458	100,00%	19 524 458,00	-	31/12/2021	6 864 766,59	-397 494,28	
DARIF	Investissement	1105111	50 000 000	44,52%	22 261 900,00	11 725 342,73	31/12/2021	26 336 391,90	-772 853,40	
Partenariat Capital Maroc	Investissement	40394259	47 000 000	100,00%	46 999 600,00	32 528 023,15	31/12/2020	38 733 942,78	-1 925 863,54	
LUXOR	Hôtelier	1031892	92 667 000	100,00%	64 500 000,00	64 500 000,00	31/12/2022	19 713 243,31	-10 861 362,54	
SAHAM HOTEL	Hôtelier	40175297	121 237 600	13,20%	223 973 300,00	-	31/12/2022	10 925 509,89	-1 398 592,53	
Action Participation KHALLADI	Energies et Mines	33623743	131 514 000	24,00%	131 513 500,00	131 513 500,00	31/12/2021	131 236 663,31	70 576,56	
Jadis	Immobilier	40169334	8 205 400	90,50%	7 405 400,00	6 901 760,00	31/12/2022	6 936 996,97	-39 435,91	
STOKVIS NORD AFRIQUE	Commerce et transport	1620634	91 951 500	32,44%	46 357 420,89	46 357 420,89	31/12/2021	265 251 609,85	-10 307 807,98	3 738,06
II- PLACEMENTS AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCES										
WAFA ASSURANCE	ASSURANCES	1085467	350 000 000	0,59%	76 234 156,99	76 234 156,99	31/12/2021	5 731 021 448,12	536 459 748,19	2 477 880,00
STE MAROCAINE A LEXPORT	ASSURANCES	1003169	50 000 000	2,00%	750 000,00	750 000,00	31/12/2021	126 706 438,41	7 990 406,04	-
AFRICA First Assist	ASSURANCES	1030998	50 000 000	25,00%	100 000 000,00	100 000 000,00	31/12/2021	245 863 247,71	33 524 866,87	7 500 000,00
AFRICAIN RE	ASSURANCES	3117 028 344	0,20%	3 746 796,45	3 746 796,45	10 765 586 913,20	31/12/2021	406 608 808,20	436 642,85	
CAT	ASSURANCES	1085427	162 656 000	16,16%	26 290 600,00	26 290 600,00	31/12/2021	564 635 098,03	271 043 663,48	40 224 618,00
TOTAL					774 556 732,33	505 547 200,21				50 902 078,91

TABLEAU DES PROVISIONS

I- Provisions techniques

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

LIBELLE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	920 064 240,09	120 199 490,22	799 864 749,87	-8 135 048,76	-8 531 719,23	396 670,47	911 929 191,34	111 667 771,00	800 261 420,34
Provisions pour sinistres à payer	7 672 529 968,46	563 526 907,08	7 109 003 061,38	72 174 434,32	78 817 767,89	-6 643 335,57	7 744 704 402,78	642 344 674,97	7 102 359 727,81
Provisions des assurances-vie	5 793 032 384,03	271 561 650,65	5 521 470 733,38	18 049 728,82	-15 579 144,93	33 628 873,75	5 811 082 112,85	255 982 505,72	5 555 099 607,13
Provisions pour fluctuations de sinistralité	997 238 382,68		997 238 382,68	59 695 370,57		59 695 370,57	1 056 933 753,25		1 056 933 753,25
Provisions pour aléas financiers									
Provisions des contrats en U.C.									
Provisions pour participation aux bénéfices	148 190 995,73		148 190 995,73	-26 254 251,90		-26 254 251,90	121 936 743,83		121 936 743,83
Provisions techniques sur placements	137 171 258,47		137 171 258,47	104 908 143,16		104 908 143,16	242 079 401,63		242 079 401,63
Autres Provisions techniques	15 897 502,05		15 897 502,05	52 710 912,45		52 710 912,45	68 608 414,50		68 608 414,50
TOTAL	15 684 124 731,51	955 288 047,95	14 728 836 683,56	273 149 288,66	54 706 903,73	218 442 384,93	15 957 274 020,18	1 009 994 951,69	14 947 279 068,49

II- Autres provisions

Au : 31/12/2022

Nature	Montant début de l'exercice	Dotations			Reprises			montant fin d'exercice
		d'exploitation technique	sur placements	non techniques	d'exploitation technique	sur placements	non techniques	
1-Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	553 867 283,57			5 675 712,83		14 116 807,67	545 426 188,73	
2-Provisions réglementées								
3-Provisions durables pour risques et charges								
SOUS-TOTAL (A)	553 867 283,57			5 675 712,83		14 116 807,67	545 426 188,73	
4-Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	968 434 398,67	95 046 678,32	5 150 246,76	15 563 218,08	2 354 499,48	2 025 840,18	1 068 658 253,67	
5-Autres provisions pour risques et charges								
6-Provisions pour dépréc. des cptes de trésorerie								
SOUS-TOTAL (B)	968 434 398,67	95 046 678,32	5 150 246,76	15 563 218,08	2 354 499,48	2 025 840,18	1 068 658 253,67	
TOTAL (A+B)	1 522 301 682,24	95 046 678,32	5 150 246,76	21 238 930,91	2 354 499,48	16 142 647,85	1 614 084 442,40	

TABLEAU DES CRÉANCES

Au : 31/12/2022

Créances	Total	Analyse par échéance			Autres analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ								
• Immobilisations financières								
- Prêts immobilisés	57 181 418,48	54 542 738,45	2 638 680,03					
- Autres créances financières	613 265 666,66	573 387 399,89	39 878 266,77					
• Placements affectés aux opérations d'assurance								
- Obligations et bons et Titres non négociables	1 205 796 186,74	925 896 186,74	279 900 000,00		328 789 000,00	877 007 186,74		
- Prêts et effets assimilés	6 612 670,83	5 706 470,83	906 200,00					
- Créances pour dépôts auprès des cédantes								
Sous-total	1 882 855 944,71	1 559 532 795,91	323 323 148,80		328 789 000,00	877 007 186,74		
DE L'ACTIF CIRCULANT								
- Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 009 994 951,69	753 140 534,87	256 854 416,92					
- Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	89 165 342,34	57 693 664,29	31 471 678,05					
- Assurés, Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	2 611 618 515,30	1 047 714 607,42	1 563 903 907,88					
- Personnel	7 459 539,93		7 459 539,93					
- Etat	185 395 863,04	154 628 645,22	30 767 217,82		185 395 863,04			
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	171 495 024,16	74 544 420,16	96 950 604,00					
- Compte de régularisation-actif	707 926 776,12	250 945 551,11	456 981 225,01					
Sous-total	4 783 056 012,58	2 338 667 423,06	2 444 388 589,62		185 395 863,04			
TOTAL	6 665 911 957,29	3 898 200 218,97	2 767 711 738,42		514 184 863,04	877 007 186,74		

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Au : 31/12/2022

Nature des changements	Justification du changement	Influence sur le patrimoine, la situation Financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	Néant

TABLEAU DES PLACEMENTS AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Éléments de l'actif	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
• Terrains (2311, 2312, 2316, 2611)	665 336 051,93	665 336 051,93	664 323 000,00	-1 013 051,93
• Constructions (2313, 2321, 2323, 2325, 2327, 2612)	645 934 504,74	341 018 178,25	494 106 000,00	153 087 821,75
• Parts et actions de sociétés immobilières (2613)	1 551 374 819,95	1 551 374 819,95	1 294 992 497,92	-256 382 322,03
• Autres placements immobiliers (2318, 2328, 2618)				
• Placements immobiliers en cours (2392, 2619)	51 813 216,49	51 813 216,49	60 463 000,00	8 649 783,51
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	2 914 458 593,11	2 609 542 266,62	2 513 884 497,92	-95 657 768,70
• Obligations de l'Etat (26211, 26221)	50 002 259,56	50 002 259,56	50 055 259,56	53 000,00
• Bons du Trésor (26213, 26223)	67 761 484,56	67 571 000,00	67 426 000,00	-145 000,00
• Obligations garanties par l'Etat (26215, 26225)				
• Titres hypothécaires (2623) (Obligations)				
• Titres de créances négociables (2624)	100 000 000,00	100 000 000,00	99 702 000,00	-298 000,00
• Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	990 632 442,62	968 506 641,03	952 836 641,03	-15 670 000,00
TOTAL OBLIGATIONS, BONS & TITRES DE CRÉANCES NEGOCIABLES	1 208 396 186,74	1 186 079 909,59	1 170 019 900,59	-16 060 000,00
• Titres de participation (2510, 2631)	774 556 732,33	505 547 200,23	671 442 000,00	165 894 799,77
• Actions cotées (2632)	3 499 517 918,27	3 487 393 918,27	3 421 958 000,00	-65 435 918,27
• OPCVM Obligations (2634)	5 134 325 335,74	5 134 325 335,74	4 973 692 000,00	-160 633 335,74
• OPCVM Actions (2635)	240 827 854,19	240 827 854,19	217 024 000,00	-23 803 854,19
• OPCVM Divers (2636) destinés aux FPC en Titrisation	24 329 355,00	24 329 355,00	25 313 000,00	983 645,00
• Autres Actions et Parts Sociales (2633, 2638, 3501)	1 748 382 578,21	1 589 244 000,00	1 577 424 000,00	-11 820 000,00
TOTAL ACTIONS ET TITRES DE PARTICIPATION	11 421 939 773,74	10 981 667 663,43	10 886 853 000,00	-94 814 663,43
• Prêts en première hypothèque (2641),(2411)	259 295,76	259 295,76	259 295,76	
• Avances sur polices vie (2643)				
• Prêts nantis par des obligations (2644)				
• Autres prêts (2415, 16, 18, 83, 87, 2488, 2648, 2683, 2688)	615 608 849,23	497 233 555,10	497 233 555,10	
TOTAL PRETS ET CRÉANCES IMMOBILISÉES	615 868 144,99	497 492 850,86	497 492 850,86	
• Dépôts à terme (2651)	1 036 214 367,84	1 036 214 367,84	1 036 214 367,84	
• OPCVM Monétaires (2653)	936 131 406,15	936 131 406,15	936 733 000,00	601 593,85
• Autres dépôts (2486, 2658)	61 834 360,89	61 834 360,89	61 834 360,89	
• Valeurs remises aux cédantes (2672)				
• Créances pour espèces remises aux cédantes (2675)				
TOTAL DEPOTS	2 034 180 134,88	2 034 180 134,88	2 034 781 728,73	601 593,85
• Placements immobiliers (2661)				
• Obligations et bons (2662)				

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la société
SANLAM MAROC S.A.
216, Bd Zerkouni
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 11 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Sanlam Maroc S.A. qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.981.986.832,28 dont un bénéfice net de MAD 370.167.652,09.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Sanlam Maroc S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.



PwC Maroc
Lot 57 Taar CFC-Casa Anfa
2020 Hay Hassani Casablanca

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie	
<p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7.062, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions techniques des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ; Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ; Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ; Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ; Examiner le rapport de certification de l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability adequacy test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie	
<p>Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 5.764 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et ceux pris par les assurés.</p> <p>Comme indiqué dans l'Etat A1 de l'Etat des informations complémentaires, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2022 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques en Assurance Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en Assurance Vie ; Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ; Revoir le rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ; Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées. Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
<p>Les valeurs nettes comptables des actions non cotées et des placements immobiliers affectés aux opérations d'assurance s'élèvent respectivement à MMAD 870 et MMAD 2.584 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces placements sont régis par un ensemble de dispositions réglementaires portant notamment sur les règles de leur évaluation. Ainsi, ces placements doivent être évalués à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.</p> <p>Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs aux méthodes de valorisation ; Apprécier les méthodologies retenues et la pertinence des hypothèses utilisées pour valoriser ces actifs par rapport aux pratiques de marché ; Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

6

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Sijouj - Casablanca
Tél: 05 22 54 41 00 - Fax: 05 22 28 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

PwC Maroc


PwC Maroc
Libre 07, Tour PwC, Casablanca
22000 Casablanca - Maroc
T: +212 (0) 522 86 00 00 - F: +212 (0) 522 86 00 00
P: 1188888 - Casablanca - Maroc

Leila SIJELMASSI
Associée

7



COMMUNICATION FINANCIÈRE DE SANLAM MAROC AU TITRE DE L'ANNÉE 2022



Bilan consolidé

En milliers de dirhams

ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
ACTIFS INCORPORELS	1 412 199	1 411 550
Ecart d'acquisition	1 224 540	1 224 540
Autres immobilisations incorporelles	187 659	187 010
PLACEMENTS	14 752 923	15 636 666
Immobiliers de placement	1 390 792	1 499 830
Placements financiers	13 362 131	14 136 836
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	134 493	125 269
PART DES CÉSSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1 009 783	955 288
AUTRES ACTIFS	5 030 430	4 799 107
Droit d'usage - IFRS16	19 791	15 511
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	240 643	284 730
Participation aux bénéfices différés actif	138 626	5 667
Impôts différés actif	39 125	60 387
Stocks	1 380 088	1 373 672
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 864 360	1 676 467
Créances d'impôts exigibles	337 418	325 091
Autres créances	1 010 379	1 057 582
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	514 900	366 134
TOTAL ACTIF	22 854 728	23 294 014
PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
CAPITAUX PROPRES	5 039 778	5 301 048
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	5 039 735	5 301 003
Capital	411 687	411 687
Primes d'émission et de fusion	1 169 922	1 169 922
Réserves consolidées	3 528 304	3 112 530
Résultat net-part du groupe	-70 178	606 864
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	43	45
PASSIFS À LONG TERME	189 812	169 515
Dettes de location - IFRS16	16 637	9 440
Provisions pour risques et charges	146 727	133 627
Dettes de financement	26 448	26 448
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	14 589 711	14 719 288
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	14 589 711	14 533 813
Participation aux bénéfices différés passif		185 475
AUTRES PASSIFS	2 436 035	2 618 691
Impôts différés passif	703 936	866 535
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 113 234	1 130 673
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	166 076	153 632
Autres dettes	452 811	467 851
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	599 392	485 472
TOTAL PASSIF	22 854 728	23 294 014

Compte de résultat consolidé

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Primes acquises	5 962 658	5 560 352
Primes émises	5 954 524	5 621 076
Variation des primes non acquises	8 134	-60 724
Autres produits hors activité d'assurance	87 218	80 321
Résultat net de placement	-602 686	1 216 696
Résultat des placements	-599 666	1 233 600
Produits sur les placements	677 387	1 428 169
Charges sur les placements	-1 277 053	-194 569
Variation des dépréciations sur placements	-3 020	-16 904
Reprises des dépréciations sur les placements	18 224	-7 267
Dotations des dépréciations sur les placements	-21 244	-9 637
Charges techniques des activités d'assurance	-3 988 028	-4 122 011
Résultat net des cessions en réassurance	-313 887	-279 043
Frais d'acquisition des contrats	-683 893	-627 118
Charges générales d'exploitation	-646 028	-846 848
Charges nettes d'exploitation	-197 467	-250 885
Charges salariales	-325 179	-319 788
Reprises des amortissements et dépréciations	57 267	-22 659
Dotations des amortissements et dépréciations	-180 649	-253 516
Autres Produits et charges hors exploitation	-19 883	12 094
Résultat Opérationnel	-204 529	994 443
Résultat net de change	180	97
Charges et Produits de financement	1 517	474
Quote part dans les résultats des Entreprises associées ou co-Entreprises	16 858	3 236
Résultat courant avant impôt	-185 974	998 250
Impôt sur le résultat	115 794	-391 387
Résultat net consolidé	-70 178	606 864
se répartissant entre :		
Intérêts minoritaires	2	2
Résultat part du groupe	-70 180	606 863

Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-185 974	998 250
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	98 613	239 170
Variation nette des provisions techniques	27 656	242 279
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-16 858	-3 236
CORRECTIONS DES ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE RÉSULTAT SANS IMPACT SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	109 411	478 214
Plus ou moins values nettes sur cessions	10 413 203	16 201 006
Charges liées aux dettes de financement	2 073	1 650
RECLASSEMENT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	10 415 276	16 202 656
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	1 107 866	-705 335
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	-231 329	113 617
Variation des autres actifs et passifs	-228 234	-254 146
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-45 137	-67 336
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	7 500	5 375
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	10 949 379	16 771 294
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	-44
Incidende des autres flux liés aux opérations d'investissements	0	207 000
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	0	206 956
Cessions et remboursement des obligations	0	4 000
Cessions des actions et des opcv	0	479 026
Cessions des immeubles	22 986	23 031
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CÉSSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	22 986	506 057
Acquisitions des obligations	-58 800	0
Acquisitions des actions et des opcv	-10 374 794	-17 475 584
Acquisition des immeubles	-2 728	-581
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-10 436 322	-17 476 165
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-49 616	-167 893
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-49 616	-167 893
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-10 462 952	-16 931 045
Dividendes payés	-144 089	-82 338
Total flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-144 089	-82 338
Variation nettes des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-287 171	32 216
Total variation nette des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-287 171	32 216
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	435	6 000
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-6 172	-4 545
Intérêts payés sur dettes de financement	-2 073	-1 650
Variation nette des comptes courants	-12 511	27 358
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE	-20 321	27 163
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-451 581	-22 959
Variation de la trésorerie	34 846	-182 710
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	-119 337	63 373
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-84 492	-119 337
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	34 845	-182 710

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams

	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2021.12	411 687	1 169 922	2 951 438	198 166	4 731 213	47	4 731 260
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			198 166	-198 166		0	
Résultat de la période				606 864	606 864	-2	606 863
Résultat global de l'année			0	606 864	606 864	-2	606 863
Effet de variation du périmètre			207 000	0	207 000		207 000
Dividendes versés			-82 338		-82 338		-82 338
Autres impacts			-161 736	0	-161 736		-161 736
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021.12	411 687	1 169 922	3 112 530	606 864	5 301 003	45	5 301 048
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2022.12	411 687	1 169 922	3 112 530	606 864	5 301 003	45	5 301 048
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			606 864	-606 864	0	0	
Résultat de la période				-70 178	-70 178	-2	-70 180
Résultat global de l'année			0	-70 178	-70 178	-2	-70 180
Effet de variation du périmètre				0	0		0
Dividendes versés			-144 089		-144 089		-144 089
Autres impacts		0	-47 001		-47 001		-47 001
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022.12	411 687	1 169 922	3 528 304	-70 178	5 039 735	43	5 039 778

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2022

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de Sanlam Group, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkouni, 20000 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 22 Février 2023.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 Décembre 2022.

1.2.1 Référentiel comptable

En application des dispositions de la circulaire n°06/05 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux AMMC relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de Sanlam Maroc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et en vigueur au 31 décembre 2022. Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2022 reprennent les éléments de 2021.

1.2.2 Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022

L'application des amendements suivants, au 1^{er} janvier 2022, n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe Sanlam :

- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
- IFRS 3 Regroupements d'entreprise – Mise à jour de la référence au Cadre conceptuel
- IAS 16 Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue
- Améliorations annuelles – Cycle 2018-2020

1.2.3 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB et non anticipés par le Groupe

IFRS 17 – Contrats d'assurance - IFRS 17 a été adoptée par l'IASB en mai 2017 et a fait l'objet d'amendements par l'IASB en juin 2020 puis décembre 2021. Elle est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023. IFRS 17 pose les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir pour les contrats d'assurance et remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance.

Le Groupe Sanlam étudie actuellement les impacts de l'application de la norme IFRS 17 sur ses états financiers consolidés, et s'attend à ce que ces impacts soient matériels.

Le Groupe ne s'attend pas à des impacts matériels des autres textes d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2022 et non anticipés.

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une base consolidée :

- Total actif : 0,5 %
- Capitaux propres : 0,5 %
- Résultat : 1 %
- Chiffre d'affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère,

des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

1.4.1.2. Classification et mode de comptabilisation

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- L'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- Les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- L'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- La provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- La provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Sanlam Maroc n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dit participatifs, Sanlam Maroc a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées.

Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant et de la participation active différée. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traitées sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification et mode de comptabilisation. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocédants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

1.4.2 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- HTC – Held to collect : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- HTC&S – Held to collect & sale : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- Autres / HFS – Held for sale : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti [*]	OUI
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	NON
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	NON

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

En milliers de dirhams

Instruments financiers	31.12.2021				31.12.2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	4 301 401			4 301 401	3 530 758			3 530 758
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		695 243		695 243	855 943			855 943
Obligations du secteur privé - JV par résultat	55 725			55 725	147 707			147 707
Bons du trésor - JV par résultat				-	0			0
Fonds de placements - JV par résultat	7 395 514			7 395 514	6 715 526			6 715 526
Total actifs financiers à la juste valeur	11 752 640	695 243		12 447 883	10 393 991	855 943		11 249 934

Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

1.4.3 Contrats de location

La norme IFRS 16 - Contrats de locations, publiée le 13 Janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 & 27.

Selon l'IFRS 16, il y a un contrat de location lorsque le bailleur ne garde plus un droit de substitution substantiel d'une part et d'autre part, le preneur acquiert le droit de contrôler l'utilisation de l'actif pendant une période donnée en échange d'une contrepartie :

Existence d'un actif identifié*

* Pas d'actif identifié si le fournisseur conserve un droit de substitution substantiel



Droit pour le preneur de contrôler l'utilisation du bien pour une période déterminée et moyennant une rémunération

- Décider l'utilisation du bien déterminé (comment et pour quelle fin l'actif est utilisé)
- Obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien



LOCATION

Les composantes locatives et non locatives sont comptabilisées séparément :

- La norme IFRS 16 s'applique à la composante locative
- D'autres normes s'appliquent à la composante non locative

Les preneurs peuvent faire le choix par catégorie de bien sous-jacent de comptabiliser les composantes locatives et non locatives en tant que contrat de location. En pratique, le groupe n'applique pas cette mesure de simplification.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Options retenues :

Sanlam Maroc a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

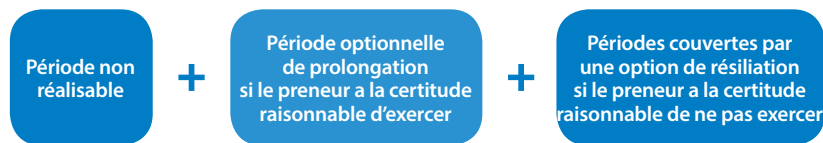
- Contrat de location relatif à des biens de faible valeur.
- Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Comptabilité du Groupe : Comptabilisation, évaluation et présentation

Étapes	Description
Comptabilisation et évaluation initiale	Initialement comptabilisation d'un droit d'utilisation de l'actif et d'un passif de location à la valeur actualisée des paiements de loyers. L'actif de droit d'utilisation est ajusté des préparations de loyers, avantages reçus, coûts directs initiaux engagés par le preneur, estimations des coûts de restauration, d'enlèvement et de démantèlement
Évaluation ultérieure du droit d'utilisation et du passif de location	Le droit d'utilisation de l'actif est amorti conformément à la norme IAS 16 Immobilisations corporelles. Le Groupe augmente le passif lié au contrat de location afin de refléter les intérêts et réduit le passif des paiements de loyers effectués
Présentation du droit d'utilisation dans les états financiers	Séparément des autres actifs (non pris en location), ou avec les actifs sous-jacents correspondants en détaillant en annexe les postes contenant les actifs de droit d'utilisation. Charges d'amortissement en frais généraux
Présentation du passif de location dans les états financiers	Séparément des autres passifs, ou avec ces autres passifs et communication en annexe des postes contenant les passifs de location. Charges d'intérêts en Produit Net Bancaire

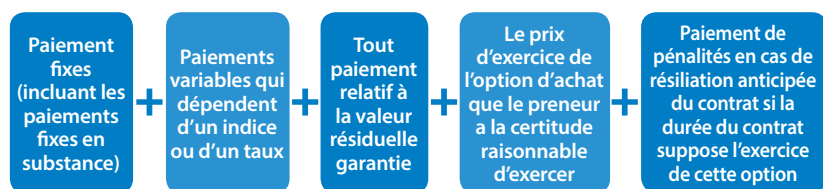
Durée du contrat de location :

En ce qui concerne la durée de location, elle est synthétisée comme suit :



Passif de location :

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée de :



L'évaluation ultérieure du passif de location correspond aux situations nécessitant une réévaluation du contrat ainsi que leur impact

- Changement dans l'évaluation initiale de la durée de la location ou des options d'achat/résiliation :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Révision du taux d'actualisation
- Changements dans les indices ou les taux affectant les paiements :
 - Révision du contrat de location en utilisant les nouvelles données
 - Taux d'actualisation inchangé

1.4.4 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);
- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

L'approche par composants : Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

La base amortissable d'un actif : le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

Option retenue :

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

1.4.5 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

A fin 2022, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation

1.4.6 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Valorisation :

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

Option retenue :

Le groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

1.4.7 IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

1.4.8 Les avantages au personnel :

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;
- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel.

1.4.9 Impôts différés :

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenu sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc se présente comme suit :

Entités	% de contrôle au 31 Décembre 2022	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2022	% de contrôle au 31 Décembre 2021	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2021
Sanlam Maroc	100%	IG	100%	IG
Africa First Assist	25%	MEE	25%	MEE
Sanlam Asset Management Maroc	100%	IG	100%	IG
Sanlam Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Ryad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale ;
MEE : Mise En Equivalence

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Primes émises et produits des autres activités

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	932 120	5 022 404	5 954 524	918 638	4 702 438	5 621 076
Autres produits hors activité d'assurance	52 224	34 994	87 218	28 383	51 938	80 321
TOTAL	984 344	5 057 398	6 041 742	947 021	4 754 376	5 701 397

Produits nets de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Revenus des immeubles	46 759	75 839
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	5 608	1 820
Revenus obligations	49 892	46 138
Surcote / décote obligations	-3 589	-3 396
Revenus instruments de capitaux propres	198 857	176 390
Revenus des OPCVM	109 942	0
Revenus des autres prêts	24 193	22 429
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	2 227	5 164
Frais de gestion des placements	-43 876	-53 992
Plus values sur cession des Immeubles	8 535	23 031
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	-992 684	703 730
Plus values de cession - OPCVM	-5 530	206 738
Variation des dépréciations sur placements	-3 020	29 704
+/- Valeur de consolidation		-16 899
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	-602 686	1 216 696

Charges nettes d'exploitation

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Achats de marchandises revendus	9 593	10 631
Consommation de matières et fournitures	18 056	59 856
Autres charges opérationnelles	77 814	-32 339
Autres produits opérationnels	-591	-683
Charges externes	-250 373	-231 750
Impôts et taxes	-46 693	-52 759
Pertes sur créances irrécouvrables	-5 273	-3 841
CHARGES NETTES D'EXPLOITATION	-197 467	-250 885

Charges techniques des activités d'assurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Sinistres payés	-986 875	-3 255 558	-4 242 433	-802 983	-2 928 296	-3 731 279
Variation provisions mathématiques	-19 243	169 244	150 001	-73 818	249 043	175 225
Variation des provisions pour sinistres à payer	37 125	-267 575	-230 450	-33 162	-396 655	-429 817
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres	1 190	-11 030	-9840	-4 088	-17 819	-21 907
Variation provisions pour participation aux bénéfices	26 255	0	26 255	-21 864	0	-21 864
Variation de la participation aux bénéfices différée actif (par P&L)	318 434		318 434	-92 374		-92 374
Variation de la provision pour capitalisation			0	6 445	-6 440	5
TOTAL	-623 114	-3 364 919	-3 988 033	-1 021 844	-3 100 167	-4 122 011

NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

Actifs valorisés au coût amorti

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti	2 238 299	1 828 250
Créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	2 302 576	2 424 809
Prêts et créances au coût amorti	248 947	250 274
TOTAL	4 789 822	4 503 333
Dépréciation actifs financiers au coût amorti	-126 102	-139 297
Dépréciation créances sur courtiers et agents généraux au coût amorti	-836 424	-791 082
TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI NETS DES DÉPRÉCIATIONS	3 827 296	3 572 954

Actifs valorisés à la juste valeur par résultat

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Actions et autres titres à revenu variable	4 386 701	4 996 644
Coté	3 530 758	4 301 401
Non coté	855 943	695 243
Obligations et autres titres à revenu fixe	147 707	55 725
Coté	147 707	55 725
Non coté		
Fonds de placement	6 715 526	7 395 514
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	11 249 934	12 447 883

Autres actifs incorporels

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Autres Immobilisations incorporelles	509 406	475 467
TOTAL BRUT	509 406	475 467
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-321 747	-288 457
TOTAL AMORTISSEMENT	-321 747	-288 457
TOTAL NET	187 659	187 010

Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Terrains	178 030	182 080
Constructions	220 482	240 627
Installations techniques, Matériel et outillages	156 148	151 656
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	379 931	421 893
Autres immobilisations corporelles	4 529	4 012
Matériel de transport	1 065	1 011
Immobilisations corporelles en cours	7 988	950
TOTAL BRUT	948 173	1 002 229
Dépréciation - Terrains	-60 560	-51 980
Dépréciation - Constructions	-176 467	-174 826
Amortissement - Matériel de transport	-968	-954
Amortissements - Installations techniques, Matériel et outillages	-128 992	-125 183
Amortissements - Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	-338 655	-362 814
Amortissements - Autres immobilisations corporelles	-1 888	-1 742
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS	-707 530	-717 499
TOTAL NET	240 643	284 730

Immobilier de placement

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Terrains	600 507	600 285
Constructions	755 539	774 675
Autres placements immobiliers	51 813	131 970
TOTAL BRUT	1 407 859	1 506 930
Amortissement des constructions	-17 067	-7 100
TOTAL AMORTISSEMENT / DÉPRÉCIATIONS	-17 067	-7 100
TOTAL NET	1 390 792	1 499 830

Impôts différés

En milliers de dirhams

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
Impôts sur les instruments financiers	-	-57 813
Impôts sur les immeubles de placement	-	11 889
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	14 247	16 594
Impôts sur les avantages au personnel	-	32 885
Impôts sur les immobilisations incorporelles	152	7 284
Impôts sur les immobilisations corporelles	-	2 033
Autres	24 725	47 515
TOTAL	39 124	60 387
IMPOTS DIFFERES PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
Impôts sur les instruments financiers	21 863	252 674
Impôts sur les avantages au personnel	-	35 407
Impôts sur les immeubles de placement	56 415	74 276
Impôts sur les immobilisations incorporelles	15 737	64
Impôts sur les immobilisations corporelles	39 669	40 367
Autres	605 658	499 154
TOTAL	703 935	866 535

Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Primes acquise non émises	224 536		224 536	205 601		205 601
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	173 672		173 672	144 999		144 999
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	2 302 576	-836 424	1 466 152	2 126 375	-800 508	1 325 867
TOTAL	2 700 784	-836 424	1 864 360	2 476 975	-800 508	1 676 467

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit	398 717	355 668
Comptes courants créditeur avec d'autres compagnies d'assurance	417 051	436 659
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	297 466	338 346
TOTAL	1 113 234	1 130 673

NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

Part des cessionnaires et récessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

En milliers de dirhams

PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE NON VIE	31.12.2022	31.12.2021
Provisions pour primes non acquises	110 538	120 199
Provisions pour sinistres à payer	589 118	493 031
TOTAL	699 656	613 230
PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	31.12.2022	31.12.2021
Provisions d'assurance vie	255 982	271 562
Provisions pour sinistres à payer	54 145	70 496
TOTAL	310 127	342 058
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES ET RÉCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1 009 783	955 288

Participation aux bénéfices différés

En milliers de dirhams

	31.12.2022			31.12.2021		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	165 515	26 889	138 626	5667	123 637	-117 970
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0	0	0	0	61 838	-61 838
TOTAL	165 515	26 889	138 626	5 667	185 475	-179 808

Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers de dirhams

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes financières à court terme	599 392	485 472
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	514 900	366 134
TRÉSORERIE NETTE	-84 492	-119 338

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	31.12.2022				31.12.2021			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	5 954 524	114 301	-27 083	6 041 742	5 621 076	105 607	-25 286	5 701 397
Résultat d'exploitation	-52 698	-5 514	-146 317	-204 529	1 157 481	25 485	-188 523	994 443
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		16 858		16 858	0	3 236		3 236
Charge ou produit d'is	118 331	1 264	-3 801	115 794	-400 581	-13 687	22 881	-391 387
Résultat net	37 930	21 134	-129 242	-70 178	756 426	-5 975	-143 587	606 864
Capitaux propres	4 191 942	1 562 659	-714 822	5 039 778	4 333 274	1 661 482	-693 707	5 301 048
Dettes de financements		26 448	0	26 448	9 440	26 448	0	35 888
Placements	16 378 757	508 489	-2 134 323	14 752 923	17 333 264	517 376	-2 213 974	15 636 666
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-745 393	-227 624	-454 121	-1 427 138	-734 143	-218 028	-443 870	-1 396 041
Titres mis en équivalence		69 586	64 907	134 493	0	60 362	64 907	125 269
Acquisitions d'actifs non courants	39 181	10 114		49 295	167 038	487		167 525
TOTAL ACTIF	21 816 120	2 536 276	-1 497 668	22 854 728	22 108 001	2 594 468	-1 408 455	23 294 014

Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	31.12.2022						31.12.2021					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 068 825				-27 083	6 041 742	5 726 683				-25 286	5 701 397
Résultat d'exploitation	-58 212				-146 317	-204 529	1 182 966				-188 523	994 443
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	16 858					16 858	3 236					3 236
Charge ou produit d'is	119 595				-3 801	115 794	-414 268				22 881	-391 387
Résultat net	59 064				-129 242	-70 178	750 452				-143 587	606 864
Capitaux propres	5 754 601				-714 822	5 039 778	5 994 756				-693 707	5 301 048
Dettes de financements	26 448				0	26 448	35 888				0	35 888
Placements	16 887 246				-2 134 323	14 752 923	17 850 640				-2 213 974	15 636 666
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-973 017				-454 121	-1 427 138	-952 171				-443 870	-1 396 041
Titres mis en équivalence	69 586				64 907	134 493	60 362				64 907	125 269
Acquisitions d'actifs non courants	49 295					49 295	167 525					167 525
TOTAL ACTIF	24 352 396				-1 497 668	22 854 728	24 702 469				-1 408 455	23 294 014

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

 Fidaroc Grant Thornton 7, Boulevard Driss Staoui Casablanca, Maroc	 PwC Maroc Lot 57 Tour CFC-Casa Anfa 20220 Hay Hassani Casablanca
Aux Actionnaires de la société SANLAM MAROC S.A. 216, Bd Zerkouni Casablanca	
<p>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022</p> <p>Opinion</p> <p>Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société SANLAM MAROC S.A. et de ses filiales (Groupe Sanlam Maroc), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5.039.778 dont une perte nette consolidée de KMAD 70.178.</p> <p>Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).</p> <p>Fondement de l'opinion</p> <p>Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.</p> <p>Questions clés de l'audit</p> <p>Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.</p>	
2	

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation des provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie</p>	
<p>Les provisions pour sinistres à payer Non-Vie figurant au bilan pour un montant de MMAD 7 062, représentent un poste significatif du passif de la compagnie.</p> <p>Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR) ainsi que des compléments déterminés de manière réglementaire ou actuarielle, le cas échéant.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.2 des notes annexes aux comptes consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>L'estimation de ces provisions s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections de sinistres non connus, en utilisant des méthodes réglementaires et actuarielles, et requiert également l'exercice du jugement de la compagnie dans le choix de certains paramètres et hypothèses à retenir dans l'estimation du coût des sinistres survenus, déclarés ou non.</p> <p>Compte tenu du poids relatif des provisions pour sinistres des contrats d'assurance Non-Vie dans le bilan de la compagnie et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions pour sinistres en assurance Non-Vie ; Tester, par sondage, la fiabilité des états produits et utilisés par la compagnie pour déterminer les provisions pour sinistres en Assurance Non-Vie et rapprocher les données issues de ces états et des outils de calcul avec la comptabilité ; Examiner la pertinence des méthodes statistiques utilisées ainsi que celle des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable ; Tester le calcul des provisions techniques en appliquant les méthodes réglementaires telles que définies pour chaque branche ; Examiner le rapport de certification de l'actuaire externe sur le test de suffisance des passifs (Liability adequacy test) conformément à la norme IFRS 4 et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées ; Réaliser des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice.
3	

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Evaluation des provisions mathématiques en Assurance Vie	
<p>Le montant des provisions mathématiques s'élève à MMAD 5.764 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et ceux pris par les assurés.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.4.1.2-c des notes annexes aux états financiers consolidés, ces provisions sont régies par des dispositions réglementaires définissant notamment les règles et paramètres d'évaluation inhérents à chaque branche.</p> <p>Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2022 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce poste comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner le dispositif mis en place par la compagnie pour évaluer le montant des provisions mathématiques afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme aux dispositions de la circulaire 01/AS/19 de l'ACAPS ; Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place par la compagnie et tester les contrôles manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs aux processus de gestion des souscriptions et des prestations Vie et à la détermination des provisions mathématiques en assurance Vie ; Mettre en œuvre des procédures visant à tester par sondage la fiabilité des données servant de base aux estimations ; Procéder à la revue du rapprochement des données de gestion avec la comptabilité ; Tester par sondage le calcul des provisions mathématiques et leur conformité à la réglementation ; Examiner le rapport de certification des provisions techniques établi par l'actuaire indépendant et notamment la pertinence des méthodes utilisées et des conclusions remontées afin d'apprécier l'impact éventuel de ces conclusions sur les provisions comptabilisées ; Réaliser des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle ou inattendue significative.

Questions clés identifiées	Notre réponse d'audit
Valorisation des actions non cotées et des placements immobiliers	
<p>Les valeurs nettes comptables consolidées des actions non cotées et des placements immobiliers s'élèvent respectivement à MMAD 855 et MMAD 1.391 au 31 décembre 2022.</p> <p>Ces placements sont comptabilisés selon le modèle de la juste valeur conformément à la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et la norme IFRS 9 pour les actions non cotées (comme indiqué dans les notes 1.4.2 et 1.4.6 des notes annexes aux états financiers consolidés).</p> <p>Ces actifs doivent être évalués à chaque clôture afin de refléter leur valeur de marché. Les profits et les pertes résultant des variations de juste valeur doivent être comptabilisés en résultat.</p> <p>Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.</p> <p>L'importance de ces actifs dans le bilan de la compagnie et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs à la mise en œuvre des méthodes de valorisation ; Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés ; Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché ; Procéder au rapprochement avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières) ; Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global ; Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Member of Grant Thornton
International
7 Bd. Oued Bouregba - Casablanca
Tél. : 05 22 54 41 00 - Fax : 05 22 29 98 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

PwC MAROC

PwC Maroc
11, rue de la Liberté - Casablanca
Tél. : 05 22 54 41 00 - Fax : 05 22 29 98 70
Leïla SJELMASSI
Associée

Le rapport financier annuel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web de la Compagnie : www.sanlam.ma/fr/publications-financieres



ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

ETAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES

	GRANT THORNTON (EX FIDAROC)		COOPERS				PWC MAROC		EY				TOTAL
	MONTANT/ ANNÉE	POURCENTAGE/ ANNÉE	MONTANT/ ANNÉE		POURCENTAGE/ ANNÉE		MONTANT/ ANNÉE	POURCENTAGE/ ANNÉE	MONTANT/ ANNÉE		POURCENTAGE/ ANNÉE		
	2022	2022	2021	2020	2021	2020	2022	2022	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	840 000,00	100%	840 000,00	840 000,00	50%	50%	840 000,00	100%	900 000,00	900 000,00	50%	50%	5 160 000,00
Emetteur	840 000,00	100%	840 000,00	840 000,00	50%	50%	840 000,00	100%	900 000,00	900 000,00	50%	50%	5 160 000,00
Filiales													0,00
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au comptes	0,00	0%	0,00	0,00	0%	0%	0,00	0%	0,00	0,00	0%	0%	0,00
Emetteur	0,00		0,00	0,00			0,00		0,00	0,00			0,00
Filiales													0,00
Sous-total	840 000,00	100%	840 000,00	840 000,00	50%	50%	840 000,00	100%	900 000,00	900 000,00	50%	50%	5 160 000,00
Autres prestations rendues	0,00	0%	162 000,00	0,00	0%	0%	0,00	0%	96 000,00	0,00	100%	0%	258 000,00
Autres	0,00	0%	162 000,00		0%	0%	0,00	0%	96 000,00		100%	0%	258 000,00
Sous-total	0,00	0%	162 000,00	0,00	0%	0%	0,00	0%	0,00	0,00	100%	0%	162 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	840 000,00	100%	1 002 000,00	840 000,00	50%	50%	840 000,00	100%	900 000,00	900 000,00	150%	50%	5 322 000,00



RAPPORT DE GESTION

Sanlam Maroc

2022

Table des matières

1- PRÉSENTATION DE SANLAM MAROC	3
2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL	3
3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE	4
4- CHIFFRE D'AFFAIRES	5
5- SINISTRALITÉ	6
6- COMMISSIONS	6
7- FRAIS GÉNÉRAUX	6
8- RATIO COMBINÉ	7
9- RÉSULTAT FINANCIER	7
10- RÉSULTAT SOCIAL	7
11- PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT	8
12- ÉVOLUTION DES PLACEMENTS	8
13- ENGAGEMENTS TECHNIQUES	8
14- FOND PROPRES	9
15- COURS DE BOURSE 2022	9
16- DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES	9
17- COMPTES CONSOLIDÉS	10
18- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	12
19- ANNEXES	13

1- PRÉSENTATION DE SANLAM MAROC

Sanlam Maroc est une Compagnie d'assurance généraliste cotée à la bourse de Casablanca et faisant partie du Groupe Sud-africain Sanlam depuis 2018.

Présente sur le marché des assurances au Maroc depuis 1949, Sanlam Maroc est un acteur de référence actif sur la totalité des métiers de l'assurance Vie et Non Vie.

La Compagnie occupe aujourd'hui, une position de leader dans le domaine de l'assurance Non Vie, Numéro 1 de l'Automobile et de la Santé.

Avec plus de 500 agents généraux, Sanlam Maroc dispose du réseau exclusif le plus étendu au Maroc, lui permettant d'assurer une présence régionale très forte et de développer au mieux une politique de proximité avec l'ensemble de ses clients.

2- ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET FISCAL

Le secteur des assurances a connu plusieurs évolutions réglementaires et fiscales :

Loi de Finances 2023

a. Principales mesures spécifiques à l'impôt sur les sociétés :

Refonte des taux d'imposition dans le cadre de la convergence progressive vers un taux unifié

La Loi de Finances a mis en place à partir de 2023, une réforme de l'IS de manière progressive sur les 4 prochaines années pour atteindre les taux cibles suivants :

Taux	Entités concernées
20%	• Taux normal unifié de droit commun applicable à toutes les sociétés
35%	• Taux applicable aux sociétés dont le montant du bénéfice net est égal ou supérieur à 100 MMAD
40%	• Taux applicable aux établissements de crédit et organismes assimilés, Bank Al Maghrib, la Caisse de Dépôt et de Gestion et les entreprises d'assurances et de réassurance

Baisse progressive du taux de la retenue à la source sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés :

La Loi de finances 2023 a instauré une réduction progressive sur une période de quatre (4) ans du taux de la retenue à la source sur les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés passant de 15% à 10%. Toutefois, les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés distribués et provenant des bénéfices réalisés au titre des exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2023, demeurent soumis au taux de 15%.

b. Principales mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu :

Incitation à l'épargne dans les contrats d'assurance-retraite :

La Loi de Finances 2023 a introduit des mesures pour encourager l'épargne dans les contrats d'assurance-retraite et ce, à travers :

- La réduction de la condition d'âge requis pour l'assuré de 50 ans à 45 ans ;
- Le rehaussement du taux de l'abattement appliqué au capital imposable servi à la fin du contrat de 40% à 70%, pour le montant inférieur ou égal à 168 000 dirhams et l'application de 40% pour le surplus ;
- L'imposition, par voie de retenue à la source, des montants bruts des rachats des primes et cotisations se rapportant aux contrats précités effectués avant l'âge de 45 ans ou avant le délai de 8 ans au taux non libératoire de 15% et ce, sans aucun abattement ou étalement.

c. Mesures communes

- Révision du régime fiscal des organismes de placement collectif immobilier (OPCI) ;
- Reconduction de la Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfices et revenus au titre des années 2023, 2024 et 2025.

Modification de la circulaire n° AS/01/19 :

Publication de la circulaire ACAPS n° AS/01/21 complétant et modifiant la circulaire n° AS/01/19 relative à l'application de certaines dispositions du Code des assurances

Les principales dispositions de cette circulaire sont les suivantes :

- Introduction de la provision tarifaire et détermination des modalités de son application pour les exercices 2022 et 2023 considérés comme exercices transitoires ;
- Adaptation des dispositions de la circulaire aux normes internationales adoptées par le Groupe d'Action Financière (GAFI) pour l'identification des bénéficiaires effectifs des acteurs de l'assurance ;
- Modification des dispositions relatives au montant minimum de la marge de solvabilité ;
- Ajustement du volet technique concernant les provisions et les réserves ;
- Autorisation des établissements de paiements pour la présentation de la micro-assurance.

Vente en ligne des produits d'assurances :

Publication de l'instruction ACAPS n° P.IN.02.2022 relative aux dispositifs électroniques de vente en ligne de produits d'assurance. Entrée en vigueur le 01 juillet 2022, l'instruction de l'ACAPS fixe les conditions et les modalités pour la souscription à distance des produits d'assurance.

Charte de la médiation en assurance :

Les principales nouveautés de la nouvelle charte de médiation en assurance signée par l'ACAPS et la FMSAR sont les suivantes :

- Elargissement du champs d'application du Médiateur : **le montant du litige a été porté à 5000 MAD** au lieu des 2000 MAD fixés préalablement ;
- Mise en place de procédures internes du règlement amiable des litiges par **les Entreprises d'Assurance et de Réassurance (EAR)** ;
- Obligation des EAR **d'informer le réclamant de la possibilité de recours au médiateur** en cas de rejet de la réclamation ou à défaut d'accord amiable ;
- Modalités de traitement des réclamations par le médiateur.

Basculement du Ramed vers l'AMO

Le basculement du système Ramed vers celui de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) est effectif à partir du 1^{er} Décembre 2022. Cette opération concerne 10,4 millions de personnes qui représentent approximativement 4 millions de ménages.

Les ex-ramédistes vont bénéficier des mêmes prestations à savoir une accessibilité directe aux hôpitaux, une prise en charge totale dans tous les soins offerts dans le secteur public ainsi que l'accès aux soins offerts par le secteur privé aux mêmes conditions que les autres populations bénéficiant de l'AMO.

3- ACTIVITÉ DE LA COMPAGNIE

L'année 2022 a été marquée par le lancement de plusieurs innovations majeures au service du bien être des assurés et de nos partenaires :

Changement de marque :

Lancement effectif de la nouvelle marque Sanlam Maroc, avec une campagne de communication de grande envergure, refonte du site web, refonte des éditiques, adaptation des systèmes d'information ...

Nouvelles solutions d'assurances :

- Lancement de la nouvelle offre « **Continuité scolaire** » : elle garantit, en cas de décès/invalidité du parent souscripteur, le règlement des frais de scolarité de l'enfant, année après année, jusqu'au bout de sa scolarité, directement auprès de l'établissement scolaire concerné.
- Lancement du dispositif de parrainage Automobile **Jib Sahbek** faisant bénéficier le parrain d'un montant cash et le filleul d'une réduction sur les garanties annexes.
- Lancement du **Pack Professions libérales** : Pack couvrant l'ensemble des besoins des professions libérales (Auto, Santé, MRP, MRH, Vie) à des tarifs préférentiels.

- Lancement du Pack Professionnels de la route couvrant les principaux besoins de ces professionnels : véhicule, marchandises transportées, AT chauffeur graisseur et assurance maladie complémentaire, à des tarifs compétitifs.
- Enrichissement des Check Auto Express davantage afin d'en faire des lieux de gestion 360° des sinistres, quel que soit le parcours choisi par l'assuré :
 - Indemnisation rapide (service disponible depuis 2009) ;
 - Expertise et réparation accélérée en garage agréé ;
 - Expertises en vue de faire réparer son véhicule par un garage de son choix, puis de se faire rembourser sur facture.

Nouveaux services digitalisés

Lancement de nouveaux services digitalisés au profit des assurés et des partenaires :

- 1^{ère} Assurance **décès emprunteur** en ligne à des tarifs très compétitifs.
- Nouveaux parcours **Automobile en ligne** permettant de souscrire, renouveler sa police à distance tout en bénéficiant de l'accompagnement de son agent.
- Nouveau parcours d'achat **MRH en ligne**.
- Nouveaux **services digitaux Santé** permettant aux assurés de gérer la majeure partie de leurs interactions avec la Compagnie en ligne : gestion des informations, dépôt des dossiers AMC, suivi de l'avancement, réclamation, gestion des personnes à charge...
- Lancement du nouvel espace client unifié (Automobile / MRH / Santé / Epargne).
- Refonte du site web de la Compagnie afin d'offrir une **navigation et expérience client plus fluide et ergonomique** ;
- Lancement de plusieurs plateformes au service de nos partenaires (intermédiaires, Avocats partenaires, Experts, garagistes...) permettant une gestion digitalisée et intégrée de l'ensemble de l'écosystème : MySanté, Ecosys et Bawaba.

Rapprochement Sanlam-Allianz :

Sanlam, le leader panafricain des services financiers non bancaires et Allianz, un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs avec un siècle d'histoire en Afrique ont convenu de combiner leurs opérations actuelles et futures sur le continent afin de créer la plus large entité de services financiers non bancaires panafricaine. A travers ce partenariat, les clients en Afrique bénéficieront de l'expertise et de la solidité financière de deux marques reconnues et résilientes. La Joint-Venture regroupera les entités de Sanlam et d'Allianz dans les pays africains où l'une ou les deux compagnies sont présentes. (Hors Afrique du Sud).

Sanlam et Allianz capitaliseront sur leurs expertises respectives pour créer des synergies et offrir à leurs clients des solutions d'assurance innovantes de premier ordre. La Joint-Venture ambitionne aussi de générer de la valeur pour toutes les parties prenantes grâce à de plus grandes économies d'échelle, une présence géographique élargie, une part de marché renforcée ainsi qu'une offre de produits encore plus diversifiée.

4- CHIFFRE D'AFFAIRES

A fin Décembre 2022, Sanlam Maroc a réalisé un chiffre d'affaires global de **5 955 MMAD**, en hausse de **5,9%** par rapport à la même période de l'exercice précédent

En KMAD	Réel 2021	Réel 2022	Evolution en KMAD	Evolution en %
Vie	918 638	932 121	13 483	1,5%
Non Vie	4 702 504	5 022 390	319 887	6,8%
Total	5 621 142	5 954 511	333 369	5,9%

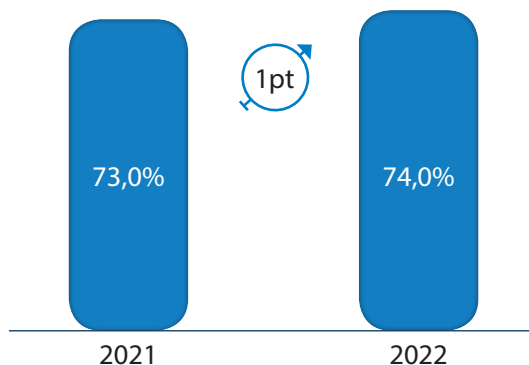
Le chiffre d'affaires de l'activité Vie s'est établi à **932,1 MMAD** en hausse de **1,5%** par rapport à Décembre 2021.

Le chiffre d'affaires de l'activité Non Vie s'est établi à **5 022,4 MMAD**, en hausse de **6,8%** par rapport à Décembre 2021. Cette croissance s'explique par la bonne performance enregistrée sur l'ensemble des segments.

5- SINISTRALITÉ

Au global, Le montant des prestations et frais payés durant l'année 2022 s'est élevé à **4 418,8 MMAD** contre **4 135,7 MMAD** en 2021 soit une hausse de **+6,8%**.

Le ratio de sinistralité Non Vie net de réassurance s'élève à **74,0%** au 31 décembre 2022 contre **73,0%** au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'inflation.



6- COMMISSIONS

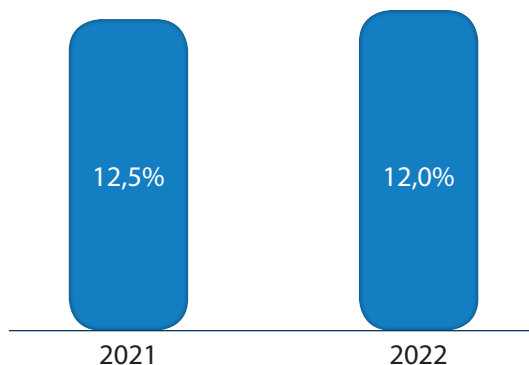
Les commissions enregistrées au 31 décembre 2022 s'élèvent à **683,9 MMAD** dont **616 MMAD** en Non Vie et **68 MMAD** en Vie.

Le taux de commission en 2022 s'établit à **11,5%**, en hausse de **+0,2%** par rapport à 2021 provenant essentiellement du mix branches.

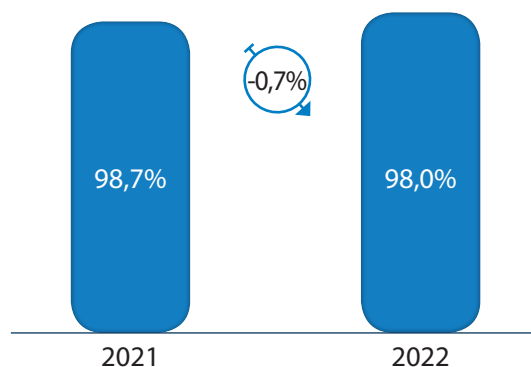
7- FRAIS GÉNÉRAUX

À fin 2022, les frais généraux se sont élevés à **713,2 MMAD** contre **696,1 MMAD**, soit une hausse de **2,5%**.

Le ratio des frais généraux s'élève à **12,0%** en 2022 en baisse de **0,5%** par rapport à fin 2021. Cette amélioration traduit les efforts de maîtrise des coûts.



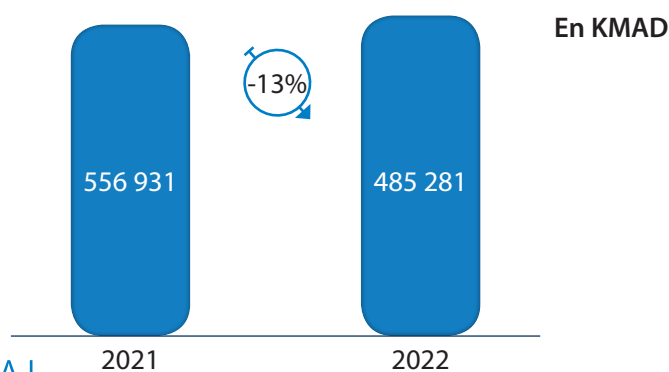
8- RATIO COMBINÉ



En 2022 le ratio combiné net s'est élevé à 98% en baisse de **-0,7** points par rapport à la même période en 2021.

9- RÉSULTAT FINANCIER

Au 31 Décembre 2022, le résultat financier des placements (y compris le libre) s'est élevé à **485,3 MMAD** contre **556,9 MMAD** en 2021, soit une baisse de -13% sous l'effet de la contre-performance des marchés financiers.



10- RÉSULTAT SOCIAL

En MMAD	Réel 2021	Réel 2022	Evolution En %
Résultat Net	360	370	2,9%
Primes acquises	5 560	5 963	7,2%
Ratio RN/PA	6,5%	6,2%	

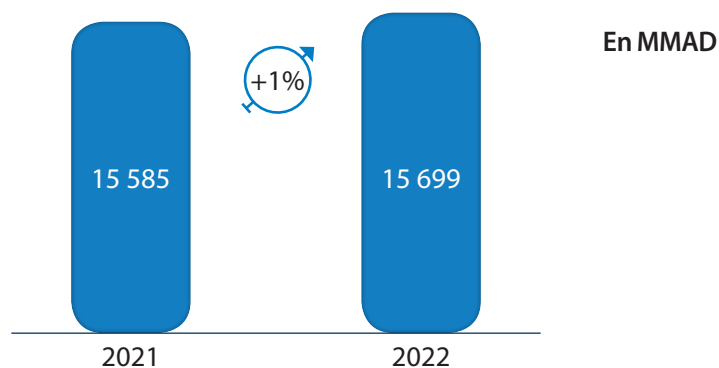
Le résultat net 2022 s'établit à **370 MMAD** contre **360 MMAD** en 2021, soit une hausse de +3%.

11- PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

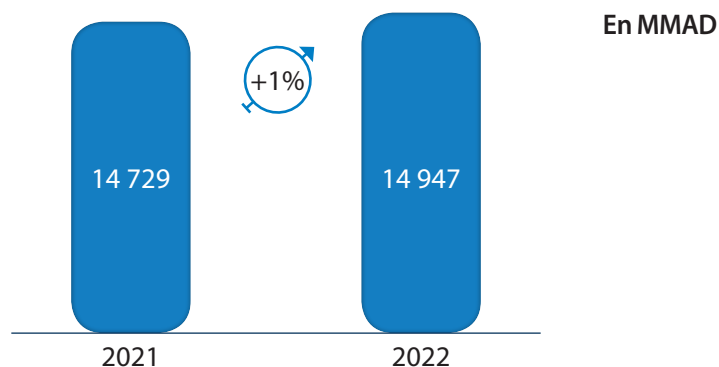
Éléments	Montant
Résultat net de l'exercice	370 167 852
Réserve légale	
Report à nouveau ex précédent	4 669 927
Sous total I	374 837 779
Dividende statutaire (6 DH par action)	24 701 244
Sous total II	350 136 535
Réserve Générale	222 000 000
Superdividende	123 506 220
Sous total III	4 630 315
Report à nouveau de l'exercice	4 630 315
Soit un dividende total de :	148 207 464
Nombre d'actions	4 116 874
Coupons	36
Taux par rapport au RN	40%

12- ÉVOLUTION DES PLACEMENTS

Les placements affectés s'établissent à **15 699 MMAD** en 2022 contre **15 585 MMAD** en 2021, en progression de +1%.

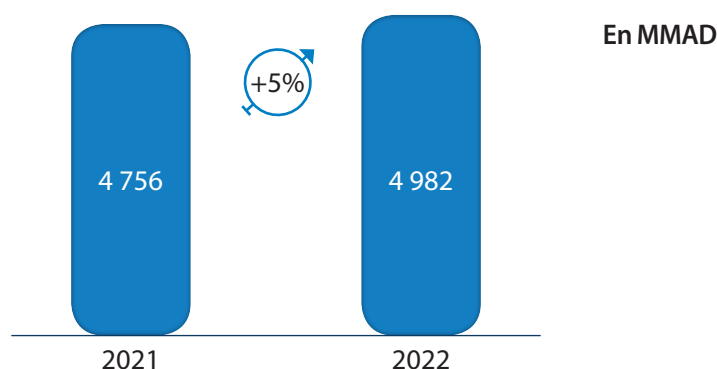


13- ENGAGEMENTS TECHNIQUES



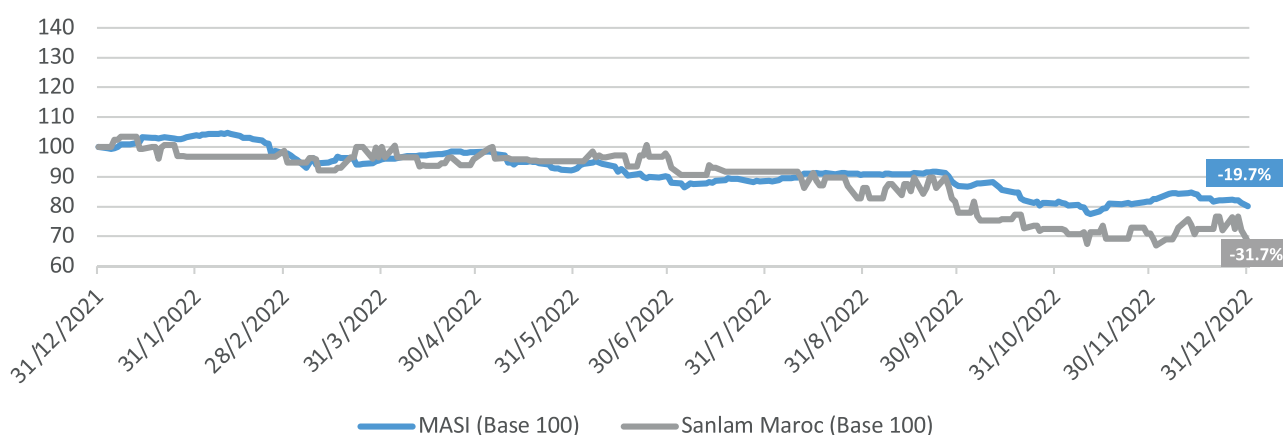
Au 31 Décembre 2022, les provisions techniques nettes de la part des cessionnaires ont évolué de +1% par rapport à fin décembre 2021 pour s'élever à **14 947 MMAD**.

14- FONDS PROPRES



Après la distribution de 35 DH de dividende par action au titre de l'exercice 2021, les fonds propres de la Compagnie s'élèvent à **4 982 MMAD** à fin décembre 2022, contre **4 756 MMAD** à fin décembre 2021, soit une hausse de **+5%**.

15- COURS DE BOURSE 2022



La valeur Sanlam Maroc a réalisé une contre-performance annuelle de -32% vs -20% pour l'indice.

16- DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES

Malgré une conjoncture difficile marquée par les tensions inflationnistes et la contre-performance des marchés financiers, Sanlam Maroc a réalisé une bonne performance au titre de l'exercice 2022.

En effet, le chiffre d'affaires a connu une croissance de +6% répartie sur l'ensemble des branches et le résultat technique s'est amélioré considérablement sous l'effet de l'ensemble des mesures lancées dans le cadre du plan stratégique 2022-2025.

En termes de perspectives, Sanlam Maroc reste confiante en sa capacité de résilience et de développement et entend poursuivre la réalisation de ses objectifs, toujours dans le cadre de ses deux orientations majeurs, à savoir la croissance profitable et la qualité de service.

17- COMPTES CONSOLIDÉS

Filiales

Entité	CAPITAL EN KMAD	% DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Sanlam Maroc (Société mère)	411 687	100%	IG
Sanlam Asset Management	5 000	100%	IG
Sanlam Hôtels	121 238	100%	IG
Luxor	92 667	100%	IG
Ryad Partners	394 000	100%	IG
Tertia	222 724	100%	IG
Agdal Salé	217 854	100%	IG
Tamaris Garden	77 726	100%	IG
Espace Développement	272 405	100%	IG
Africa First Assist	50 000	25%	MEE
Participation Khalladi	131 514	100%	IG

Rapport de gestion du groupe

Le rapport de gestion du groupe de Sanlam Maroc est joint au sein de l'Annexe II du présent rapport

Contribution par filiales

Filiales	% DE DÉTENTION SANLAM MAROC	CONTRIBUTION 2022
Africa First Assist	25%	16 858
Agdal Salé	100%	-856
Tamaris Garden	100%	-3 672
Participation Khalladi	100%	3 099
Sanlam Asset Management	100%	1 277
Sanlam Hôtels	100%	-96
Luxor	100%	-16 090
Espace Développement	100%	-12 892
Ryad Partners	100%	-10 447
Tertia	100%	18 420

Compte de résultat consolidé IFRS

Le résultat net part du groupe a enregistré une baisse de -112% passant de 607 MMAD au 31 décembre 2021 à -70 MMAD au 31 décembre 2022, sous l'effet de la contre-performance des marchés financiers.

	31.12.2021	31.12.2022	VARIATION
Primes acquises	5 560 352	5 962 658	402 306
Autres produits hors activité d'assurance	80 321	87 218	6 897
Résultat net de placement	1 216 696	-602 686	-1 819 382
Charges techniques des activités d'assurance	-4 122 011	-3 988 028	133 983
Résultat net des cessions en réassurance	-279 043	-313 887	-34 844
Frais d'acquisition des contrats	-627 118	-683 893	-56 775
Charges générales d'exploitation	-846 848	-646 028	200 820
Autres produits et charges opérationnels	12 094	-19 883	-31 977
Résultat opérationnel	994 443	-204 529	-1 198 972
Résultat net de change	97	180	83
Charges de financement	474	1 517	1 043
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	3 236	16 858	13 623
Résultat courant avant impôts	998 250	-185 974	-1 184 224
Impôts sur les résultats	-391 387	115 794	507 181
Résultat net consolidé	606 864	-70 178	-677 042
se répartissant entre :			
Intérêts minoritaires	2	2	0
Part du groupe	606 863	-70 180	-677 043

Capitaux propres consolidés IFRS

	RÉEL 2021	RÉEL 2022
Capital	411 687	411 687
Primes d'émission	1 169 922	1 169 922
Reserves consolidés	3 112 530	3 528 304
Résultat consolidé du groupe	606 864	-70 178
Capitaux propres part du groupe	5 301 003	5 039 735
Intérêts minoritaires	45	43
Total capitaux propres	5 301 048	5 039 778

18- AUTRES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Said ALJ	<p>MANDATS : SANAM HOLDING, STOKVIS NORD AFRIQUE, STOKVIS ENGIN, STOKVIS AGRI, STOKVIS AUTOMOTIVE, STOKVIS INDUSTRIES, STOKVIS MOTORS, STOKVIS INTERNATIONAL, UNIMER, UNIMER AFRICA, LA MONEGASQUE VANELLI FRANCE, ENNAJAH DE DEVELOPPEMENT, SANAM IMMOBILIER.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : PDG SANAM HOLDING, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SANLAM MAROC.</p>
Emmanuel BRULE	<p>MANDATS : CONTINENTAL REINSSURANCE PLC ; SAHAM REINSURANCE; MCI CARE MAROC; SANLAM ASSURANCE CÔTE D'IVOIRE; SAHAM RÉASSURANCE LUXEMBOURG; TECH CARE SOLUTIONS; SPA HOLDINGS MAROC; SANLAM ASSET MANAGEMENT MAROC; SANLAM ASSURANCE SÉNÉGAL; SANLAM ASSURANCE MALI; SANLAM ANGOLA SEGUROS; SPA MAROC; C-RE HOLDING LIMITED;AFRICALPHA LTD; AFRICA FIRST ASSIST; COLINA HOLDINGS; SANLAM IVORY COAST HOLDINGS; COLINA PARTICIPATIONS; MCI CARE KENYA LIMITED; FIRST ENGINEERING MANAGEMENT CONSULTANTS LTD; SANLAM ASSURANCE CAMEROUN; ESPACE DÉVELOPPEMENT; INTERNATIONAL TECHNOLOGY SERVICES; SANLAM CORPORATE MAROC; SANLAM FINANCES PARTICIPATIONS; AFRICA CO-DEVELOPPEMENT GROUP.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SANLAM PAN AFRICA</p>
Ismail FARIH	<p>MANDATS : UNIMER , LABEL VIE , ARADEI CAPITAL, LA MONEGASQUE MONACO, COCOMPANY, ARENA CAPITAL, ARENA PROPERTY DEVELOPPEMENT.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : CONSEILLER DU PRÉSIDENT DE SANAM HOLDING</p>
John DE VILLIERS MELVILLE	<p>MANDATS : EMERALD RISK TRANSFER (PTY) LTD, MIRABILIS ENGINEERING UNDERWRITING MANAGERS (PTY) LTD, STALKER HUTCHINSON ADMIRAL(PTY) LTD, MIADMIN (PTY) LTD, MIWAY I NSURANCE LTD, MIWAY GROUP HOLDINGS (PTY) LTD, LIA ASSUREX S.A.L, SANLAM EMERGING MARKETS, SAHAM REINSURANCE LTD.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : CHIEF UNDERWRITING OFFICER AND EXECUTIVE HEAD OF REINSURANCE AND INTERNATIONAL.</p>
Jude KOFI BUCKNOR	<p>MANDATS : NEWMONT GHANA GOLD LIMITED, U.S.A. , THE AFRICA CHANNEL, U.S.A., BANQUE CENTRALE DU GHANA, GHANA, J. KOFI BUCKNOR & ASSOCIATES LIMITED,GHANA , JKBA TUNA VENTURES LIMITED, GHANA , JKB OIL VENTURES LIMITED, GHANA, JKB FARMS LIMITED, GHANA, JKB OIL VENTURES LIMITED, GUYANA.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : PDG « J. KOFI BUCKNOR & ASSOCIATES LIMITED,GHANA »</p>
Margaret DAWES	<p>MANDATS : SAHAM GENERAL INSURANCE GHANA, FBN GENERAL INSURANCE, SAN JV(RF) (PTY), SPA MOROCCO, SPA HOLDING MAROC, SAHAM REINSURANCE, CONTINENTAL REINSURANCE BOTSWANA.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : EXECUTIVE DIRECTOR FOR MERGERS AND ACQUISITIONS IN SEM</p>
Mohamed BERRADA	<p>MANDATS : NO MAD'S TOWN SA, POLYFIL SA , AL AKHAWAYN UNIVERSITY, GARE INTERNATIONAL MAROC, FONDATION LINKS, FONDATION DU COMPLEXE SOCIAL OUM KELTOUM DE SIDI MOUMEN, SOCIETE SONATEX — SARL, SOCIETE MELLIBER —SARL, SCI SLIMANE, LES VERGERS DU TENSIFT SCA.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : PROFESSEUR UNIVERSITAIRE</p>
William Robertson DOMMISSE	<p>MANDATS : BOTSWANA INSURANCE HOLDINGS LIMITED, BOTSWANA INSURANCE FUND MANAGEMENT LIMITED, BIFM UNIT TRUSTS (PTY) LTD, FBN INSURANCE LIMITED.</p> <p>FONCTION PRINCIPALE : CHIEF EXECUTIVE LIFE OF SPA</p>

19- ANNEXES

Annexe I : Maturité des dettes fournisseurs

en KMAD	Montant des dettes échues					
	(A) Montant des dettes fournisseurs	(B) Dettes non échues	(C) Dettes échues de moins de 30 jours	(D) Dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échues plus de 90 jours
Date de clôture exercice 2022	143 212	18 593	77 416	17 017	4 449	25 737

Annexe II : Rapport de gestion du Groupe

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

1. Espace Développement

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

en KMAD	Espace Développement		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	569 922	593 405	23 483
Capitaux propres (Résultat inclus)	300 700	298 796	-1 904
Résultat net	4 790	-1 904	-6 694

2. Luxor

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Luxor		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	177 930	178 922	992
Capitaux propres (Résultat inclus)	31 498	20 097	-11 401
Résultat net	-35 455	-10 861	24 594

3. Sanlam Hôtels

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Sanlam Hôtels		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	11 479	11 483	4
Capitaux propres (Résultat inclus)	10 936	10 838	-98
Résultat net	-84	-98	-14

4. Ryad Partners

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

en KMAD	Ryad Partners		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	702 220	681 601	-20 619
Capitaux propres (Résultat inclus)	394 795	395 790	995
Résultat net	5 810	995	-4 815

5. Sanlam Asset Management

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

en KMAD	Sanlam Asset Management		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	23 078	16 819	-6 259
Capitaux propres (Résultat inclus)	9 726	11 139	1 413
Résultat net	3 893	1 413	-2 480

6. Tamaris Garden

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Tamaris Garden		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	66 019	66 009	-10
Capitaux propres (Résultat inclus)	65 064	64 859	-205
Résultat net	-237	-205	32

7. Participation Khalladi

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Participation Khalladi		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	177 970	180 591	2 621
Capitaux propres (Résultat inclus)	131 223	131 310	87
Résultat net	292	87	-205

8. Tertia

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Tertia		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	399 380	347 685	-51 695
Capitaux propres (Résultat inclus)	323 892	232 649	-91 243
Résultat net	7 630	9 386	1 756

9. Agdal Salé

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Agdal Salé		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	206 147	207 105	958
Capitaux propres (Résultat inclus)	200 910	200 054	-856
Résultat net	-82	-856	-774

10. Africa First Assist

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En KMAD	Africa First Assist		
	31.12.2021	31.12.2022	Variation
Total Bilan	612 452	615 262	2 810
Capitaux propres (Résultat inclus)	276 115	279 782	3 667
Résultat net	33 525	33 667	142

Annexe III : Etats des filiales et participations

Titres de participation et emplois assimilés au 31/12/2022

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C. de l'exercice
						6	7	8	
	1	2	3	4	5				9
I- IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
SANLAM ASSET MANAGEMENT	FINANCES	5 000	100%	5 000	5 000	31/12/2022	11 140	1 414	259
DAYAM	INVESTISSEMENT	19 524	100%	19 524	0	31/12/2021	6 865	-397	0
DARIF	Investissement	50 000	45%	22 262	11 725	31/12/2021	26 336	-773	0
PARTENARIAT CAPITAL MAROC	Investissement	47 000	100%	47 000	32 528	31/12/2020	38 734	-1 926	0
LUXOR	Hôtelier	92 667	100%	64 500	64 500	31/12/2022	19 713	-10 861	0
SAHAM HOTEL	Hôtelier	121 238	13%	223 973	0	31/12/2022	10 926	-1 399	0
PARTICIPATION KHALLADI	Energies et Mines	131 514	24%	131 514	131 514	31/12/2022	131 237	71	0
JADID	Immobilier	8 205	91%	7 405	6 902	31/12/2022	6 937	-39	0
STOKVIS NORD AFRIQUE	Commerce et transport	91 952	32%	46 357	46 357	31/12/2021	265 252	-10 308	4
II- PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES									
WAFA ASSURANCE	Assurances	350 000	1%	76 234	76 234	31/12/2021	5 731 021	536 460	2 478
STE MAROCAINE A L'EXPORT	Assurances	50 000	2%	750	750	31/12/2021	126 706	7 990	0
AFRICA First Assist	Assurances	50 000	25%	100 000	100 000	31/12/2021	245 863	33 525	7 500
AFRICAINE RE	Assurances	3 117 028	0%	3 747	3 747	31/12/2021	10 765 587	406 609	437
CAT	Assurances	162 656	16%	26 291	26 291	31/12/2021	564 635	271 044	40 225
TOTAL				774 557	505 547				50 902

www.sanlam.ma



Société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH.
Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances - siège social 216, Boulevard Zerktouni - 20 000 Casablanca Maroc
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025 Tél. : 0522 47 40 40 - Fax : 0522 20 60 81

Sous le signe du changement

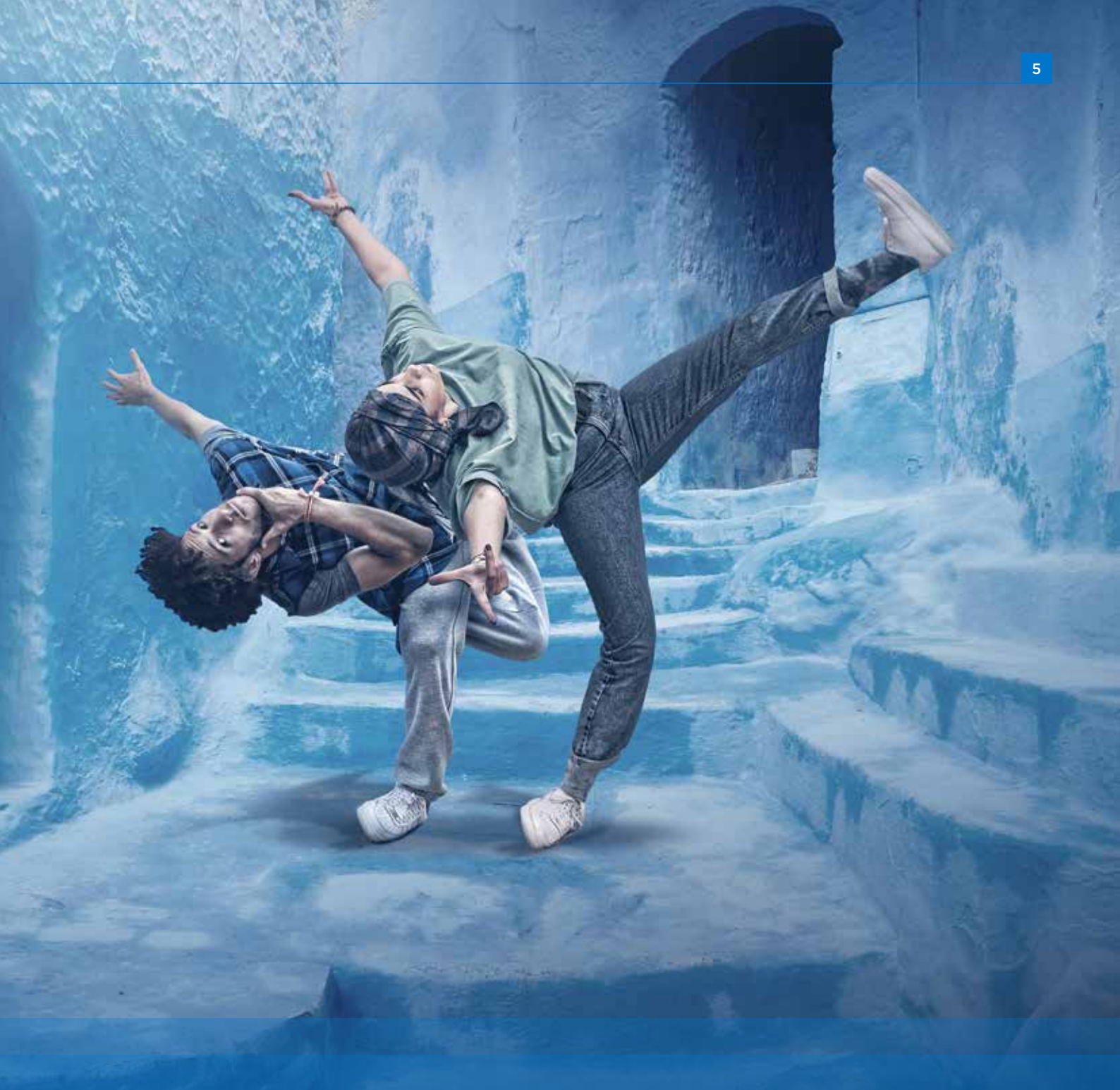
2022
2022
2022
Rapport RSE

Sous le signe du changement
Rapport RSE





1. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
2. QUI SOMMES-NOUS ?	8
<ul style="list-style-type: none"> • Sanlam Maroc en bref • Notre appartenance au Groupe Sanlam • Répartition de l'actionnariat de Sanlam Maroc • Des valeurs fédératrices pour la Compagnie • Adoption de la marque Sanlam et de notre nouvelle signature • Nos principales activités 	9 9 10 10 11 12
3. NOS ORGANES DE GOUVERNANCE	13
<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil d'administration et ses comités spécialisés • Activités de gouvernance en 2022 • La Direction générale 	14 15 16
4. NOTRE VISION DE LA RSE	17
<ul style="list-style-type: none"> • Les grands enjeux de l'assurance et les attentes des parties prenantes en matière de développement durable • La Responsabilité sociétale de l'entreprise pour Sanlam • Nos engagements et priorités pour les prochaines années • Création de valeur et principaux impacts 	18 23 23 25
5. NOS RÉALISATIONS EN TANT QU'ASSUREUR RESPONSABLE ET INCLUSIF	26
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de services 100% en ligne pour une meilleure expérience client • Des solutions revisitées pour simplifier la vie des assurés • De nouvelles offres pour mieux répondre aux besoins des professions libérales • Accompagnement du chantier Royal de généralisation de l'AMO pour tous les citoyens • Sanlam Maroc s'engage pour garantir la continuité scolaire des enfants • Partenariat avec NAPS pour l'inclusion financière des petits commerçants • Nouvelle collaboration avec Al Amana, leader du secteur de la microfinance au Maroc • Sanlam Maroc, lauréat des Trophées de l'Assurance 2022 • Un déploiement réussi du nouveau système de mesure et de pilotage de la qualité de service 	27 28 28 28 28 29 29 29 29
6. NOS RÉALISATIONS EN TANT QUE PARTENAIRE ET EMPLOYEUR DE CONFIANCE	30
<ul style="list-style-type: none"> • Un nouveau code de déontologie et de bonne conduite • Renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT) • Décentralisation du dispositif de prévention de la fraude pour plus de performance • Une année très active pour la communication interne • De nouvelles mesures pour améliorer la santé et la sécurité des collaborateurs • Une offre d'avantages sociaux encore plus étoffée • De nouvelles formations pour développer les compétences des collaborateurs 	31 31 32 32 33 33 33
7. NOS RÉALISATIONS EN TANT QU'ACTEUR ENGAGÉ AUPRES DE LA SOCIÉTÉ	34
<ul style="list-style-type: none"> • Internalisation de l'asset management pour une meilleure gestion des investissements • Des actions de sensibilisation aux risques et de prévention • La Fondation Ennajah, un engagement durable auprès de la communauté • Poursuite de notre action en faveur de l'apprentissage numérique • Consolidation de l'effort de lutte contre l'abandon scolaire • Développement d'un programme d'insertion sociale par le sport 	35 35 36 37 37 37
8. À PROPOS DU RAPPORT	38
<ul style="list-style-type: none"> • Méthode et référentiel • Indicateurs ESG • Table de concordance avec la circulaire 	39 39 41



1

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



M. YAHIA CHRAÏBI
DIRECTEUR GÉNÉRAL

2022, une année placée sous le signe du changement

En 2022, notre Compagnie a connu un changement majeur en devenant Sanlam Maroc. Cette nouvelle dénomination réaffirme notre appartenance au Groupe Sanlam, qui a fait du développement durable une priorité depuis de nombreuses années. Sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est au cœur de son développement et conforte la démarche de Sanlam Maroc vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Notre Compagnie a donc poursuivi tout au long de l'année ses différents engagements, avec l'ambition de proposer toujours plus de solutions de protection et permettre ainsi au plus grand nombre d'envisager le futur avec sérénité. Notre nouvelle signature institutionnelle, « Vivez en toute confiance », est aussi le reflet de cette volonté.

Le premier pilier de notre politique RSE, qui nous positionne en tant qu'assureur responsable et inclusif, a été particulièrement renforcé cette année. Au-delà des offres innovantes qui nous permettent de répondre en permanence aux attentes des assurés, nous avons beaucoup œuvré pour l'inclusion et l'accessibilité. Notre récent partenariat avec NAPS, par exemple, permet à de nombreux petits commerçants, artisans, auto-entrepreneurs et très petites entreprises de bénéficier de solutions qui les protègent contre les aléas de la vie. De même, le lancement, en 2022, de l'assurance Continuité Scolaire permet, pour la première fois au Maroc, de sécuriser la scolarité des enfants, malgré le décès ou l'invalidité des parents, à un tarif très accessible. Ces deux initiatives, qui illustrent parfaitement l'engagement de Sanlam Maroc en matière d'inclusion financière, sont amenées à se développer encore pour offrir toujours plus de protection aux assurés.



L'ambition de proposer toujours plus de solutions de protection et permettre ainsi au plus grand nombre d'envisager le futur avec sérénité.



Cette année a également été celle de la généralisation progressive de l'Assurance Maladie Obligatoire au Maroc. C'est une excellente nouvelle pour l'ensemble des Marocains, puisqu'elle va permettre à tous d'avoir accès aux soins. Là encore, la Compagnie est au rendez-vous de ce grand chantier Royal, en faisant évoluer ses offres d'assurance maladie complémentaire pour les rendre plus accessibles.

Par ailleurs, Sanlam Maroc continue d'œuvrer pour être un partenaire et un employeur de confiance, consolidant ainsi le 2^e pilier de notre démarche RSE. La publication de notre nouveau code de déontologie a ainsi été un moment fort de l'année, tout comme le renforcement de notre dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Tout cela se traduit à travers l'engagement sans failles de nos collaborateurs, que nous nous efforçons de placer, chaque jour, dans les meilleures conditions possibles. Après deux années marquées par la pandémie de Covid-19, nous avons mis l'accent sur le plaisir de nous retrouver ensemble, tout en lançant des initiatives pour favoriser l'épanouissement de chacun.

Enfin, notre Compagnie demeure un acteur très engagé auprès de la société, tel que défini dans le 3^e pilier de notre stratégie RSE. Au-delà des actions de sensibilisation et de prévention que nous menons régulièrement en tant qu'assureur responsable, nous agissons également avec la Fondation Ennajah. En 2022, celle-ci a consolidé son soutien à l'éducation des enfants défavorisés et à la lutte contre l'abandon scolaire, la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, un nouveau partenariat, avec l'association TIBU Africa, est venu renforcer ce dispositif en mobilisant les valeurs du sport pour favoriser l'insertion sociale des jeunes, et plus particulièrement des femmes.

Toutes ces initiatives, et bien d'autres encore, sont à retrouver dans ce Rapport de RSE, que Sanlam Maroc publie pour la 4^e année consécutive. Elles illustrent la volonté de notre compagnie de s'engager dans la durée, mais aussi la diversité des actions menées pour répondre avec toujours plus de justesse aux attentes de nos parties prenantes.





2
2
2
2

QUI SOMMES-NOUS ?

UNE COMPAGNIE MAROCAINE FIÈRE D'APPARTENIR À UN GRAND GROUPE PANAFRICAIN

• Sanlam Maroc en bref

Sanlam Maroc est une compagnie d'assurance marocaine créée en 1949 et cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2010.

Assureur de référence au sein du Royaume, la Compagnie sert aujourd'hui plus de 5,5 millions d'assurés dans le secteur de l'assurance Vie et Non-Vie, notamment de l'assurance dommages (Automobile et Santé).

Sanlam Maroc occupe ainsi une position de leader dans le domaine de l'assurance Non-Vie, en étant notamment numéro 1 dans les domaines de l'Automobile et de la Santé.

Comptabilisant 778 collaborateurs et plus de 500 agents généraux à fin 2022, la Compagnie dispose du réseau exclusif le plus étendu au Maroc. Cela lui permet d'avoir un fort ancrage territorial et d'être au plus près de ses clients.

• Notre appartenance au Groupe Sanlam

Depuis 2018, Sanlam Maroc est filiale du Groupe Sanlam, acteur financier panafricain de référence, qui est coté sur le JSE Limited (Bourse de Johannesburg) et sur le Namibian Stock Exchange (Bourse de la Namibie).

Fondée en 1918 en Afrique du Sud, en tant que compagnie d'Assurance Vie, Sanlam s'est par la suite transformée en une entreprise de services financiers diversifiés.

Le Groupe apporte des solutions financières complètes et adaptées aux besoins de ses clients particuliers et corporate dans tous les segments de marché. Les domaines d'expertise de Sanlam couvrent l'Assurance Vie et Non-vie, la planification financière, la retraite, les investissements et la gestion du patrimoine.

Sanlam détient une participation directe dans des sociétés de services financiers en Namibie, au Botswana, au Swaziland, au Zimbabwe, au Mozambique, à l'Île Maurice, au Malawi, en Zambie, en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda, au Kenya et au Nigéria. Le Groupe déploie également des activités d'assurance au Maroc, en Angola, au Ghana, au Niger, au Mali, au Sénégal, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Bénin, au Cameroun, au Gabon, à Madagascar, au Burundi et au Lesotho.

Enfin, Sanlam est aussi présent en Inde, en Malaisie, au Royaume-Uni, en Australie, au Liban, aux Philippines et aux États-Unis.

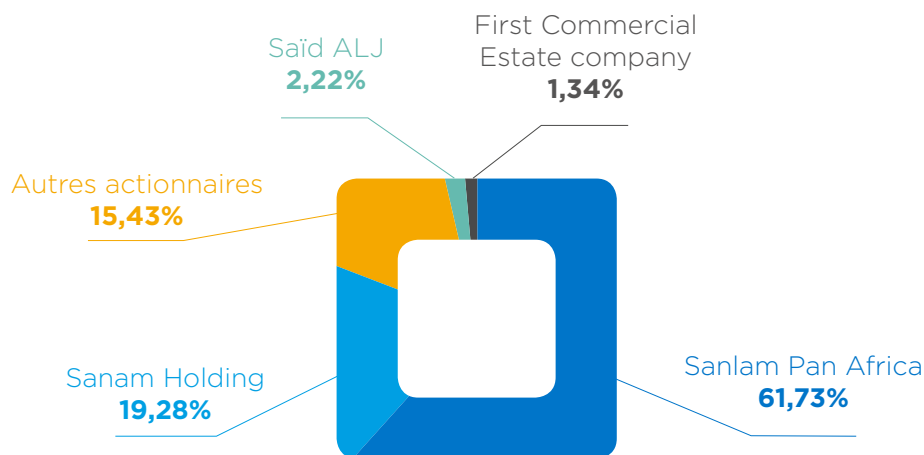
Résultats financiers en 2022

5 955 MMAD
de chiffre d'affaires
+5,9%
par rapport à 2021

370,2 MMAD
de résultat net
+2,9%
par rapport à 2021

4 982 MMAD
de fonds propres
+4,8%
par rapport à 2021

• Répartition de l'actionariat de Sanlam Maroc



• Des valeurs fédératrices pour la Compagnie

En 2022, le Groupe Sanlam a redéfini ses valeurs comme suit : la collaboration, l'innovation, l'intégrité et la bienveillance.

Ces valeurs traduisent désormais la raison d'être du Groupe et constituent le socle de sa culture d'entreprise.

Elles sont le fruit d'un travail collectif, auquel Sanlam Maroc a participé en 2021, à travers des ateliers organisés avec un groupe représentatif d'environ 160 collaborateurs.

Elles reflètent ainsi l'identité des différentes filiales du Groupe, tout en étant fidèles aux principes fondamentaux qui ont toujours régi l'approche du travail chez Sanlam Maroc.

En 2022, ces valeurs ont été largement diffusées en interne, ce qui a permis aux collaborateurs de se les approprier.

Adoption de la marque Sanlam et de notre nouvelle signature

Fait marquant en 2022, SAHAM Assurance est devenue Sanlam Maroc.

La Compagnie a rejoint ainsi les 20 filiales du Groupe ayant changé de nom en 2021, et ce dans 13 pays du continent africain.

Ce changement de dénomination et d'identité visuelle traduit la vision stratégique de Sanlam : installer une marque africaine unique et forte à travers tous les pays de présence du Groupe.

Sanlam Maroc affiche ainsi son appartenance à un grand groupe séculaire, leader africain incontesté des services financiers non bancaires et premier groupe d'assurance en Afrique.

Le déploiement de la marque Sanlam au Maroc a également été l'occasion pour le Groupe d'affirmer son positionnement, tel que traduit par sa nouvelle signature :

- عيش مرتاح
- Vivez en toute confiance
- Live with confidence

Cette signature institutionnelle est venue incarner la promesse d'un Groupe orienté client grâce à

une action proactive et positive qui offre une perspective optimiste et inspirante, en apportant soutien, confiance et fiabilité au client.

Pour marquer ce rebranding, le Groupe a déployé une campagne de communication de grande envergure sur les médias nationaux, sur les réseaux sociaux et en affichage.

Le concept créatif a reposé sur une chorégraphie originale et moderne faisant le tour de toutes les régions marocaines, en hommage aux origines et à l'ancrage de la Compagnie dans le Royaume.

Cette chorégraphie met en scène les Marocains dans leur grande diversité, et leur permet de se croiser, se défier, se rencontrer, échanger, communiquer et danser pour accomplir des prouesses toutes basées sur la confiance, en rappel de la signature du Groupe.

Ce changement de marque est venu aussi rappeler l'attachement de Sanlam Maroc aux valeurs fondatrices qui guident l'action de la Compagnie au quotidien : l'engagement, la solidarité, le courage, la bienveillance et la proximité.

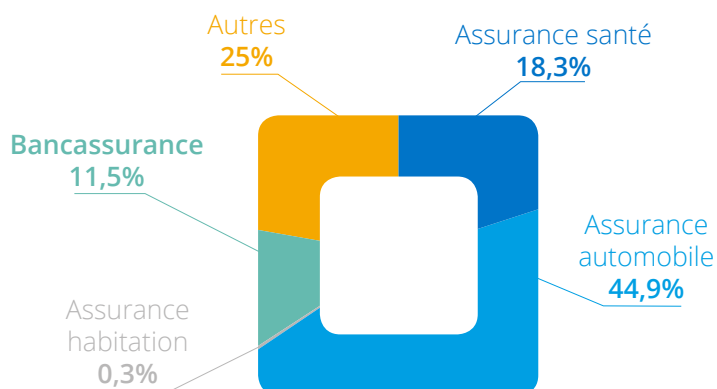


• Nos principales activités

Capitalisant sur plus de 70 ans d'histoire, Sanlam Maroc opère en 2022 dans les secteurs de l'automobile et la moto, la santé et la prévoyance, l'habitation et les biens, la responsabilité civile et professionnelle, les loisirs, la bancassurance, l'épargne et la retraite.



• Répartition de l'activité (chiffre d'affaires en 2022) :





UNE GOUVERNANCE SOLIDE ET ÉQUILIBRÉE

• Le Conseil d'administration et ses comités spécialisés

Un ensemble de règles régit le fonctionnement du Conseil d'administration (CA) et de ses comités spécialisés, en s'appuyant sur une charte de gouvernance.

Le Conseil d'administration a pour missions d'examiner et de valider les décisions et les orientations stratégiques de la Compagnie, de s'assurer de leur mise en œuvre, ainsi que de veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés.

Quatre comités assistent le Conseil d'administration dans ses missions. Ils ont un rôle consultatif et visent à approfondir et faciliter les travaux du Conseil :

Le Comité Audit, Actuariat et Risque	Le Comité Stratégique	Le Comité Ressources Humaines et Rémunération	Le Comité Asset Management
<p>Mission : Le Comité Audit, Actuariat et Risque a pour principale mission d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du reporting financier et du système de contrôle interne.</p>	<p>Mission : Le Comité Stratégique est en charge de la définition de la stratégie de Sanlam Maroc et de son déploiement, de l'adoption des règles de gouvernance, de l'approbation de la politique de souscription, ainsi que de la validation de la stratégie d'investissement et du suivi de sa mise en œuvre.</p>	<p>Mission : Le Comité Ressources Humaines et Rémunération est en charge des procédures de sélection des membres du Conseil d'administration. Il est aussi responsable de la mise en place d'une politique de rémunération, à la fois juste et incitative, des membres des organes de gouvernance et des dirigeants. Il assure également l'alignement de la qualité des équipes dirigeantes et des organes de gouvernance avec la stratégie de l'entreprise.</p>	<p>Mission : Le Comité Asset Management étudie les tendances du marché et décide des arbitrages en matière de stratégie d'investissement. Il est en charge du suivi de la mise en œuvre de la politique de placement de Sanlam Maroc et de la validation des limites ou, le cas échéant, des dépassements en matière de placement tels que validés par les Autorités.</p>
<p>Membres : 4 membres permanents, en plus du Directeur Général de la Compagnie. Il peut également accueillir d'autres administrateurs et d'autres cadres dirigeants de la Compagnie.</p>	<p>Membres : 4 membres du Conseil d'administration en plus du Directeur Général de Sanlam Maroc.</p>	<p>Membres : 4 membres du Conseil d'administration.</p>	<p>Membres : 5 membres du Conseil d'administration.</p>

Le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs, élus pour un mandat de trois ans renouvelables, conformément aux bonnes pratiques en place. Il se réunit quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Des jetons de présence sont versés chaque année aux administrateurs non exécutifs. Cette rémunération est proposée par le Comité Ressources Humaines et Rémunération au Conseil d'administration, puis approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire. En 2022, les jetons de présence se sont élevés à 1 800 000 MAD.

Enfin, une politique d'évaluation des administrateurs est en cours d'élaboration afin d'être déployée en 2023.

Membres			Comités spécialisés				
Administrateurs	Echéance Mandat actuel	Conseil d'Administration	Comité Audit, Actuariat et Risque	Comité Stratégique	Comité Ressources Humaines et Rémunération	Comité Asset Management	
 Monsieur Said ALJ Président	2021-2023	Président		Membre	Membre	Membre	
 Monsieur Mohamed BERRADA Administrateur indépendant	2020-2022	Membre	Membre				
 Monsieur Kofi BUCKNOR Administrateur indépendant	2020-2022	Membre			Membre	Membre	
 Monsieur Emmanuel BRULE Administrateur	2020-2022	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre	
 Madame Margaret Mercer DAWES Administrateur	2020-2022	Membre			Membre	Membre	
 Monsieur John DE VILLIERS MELVILLE Administrateur	2021-2023	Membre	Membre	Membre			
 SANLAM PAN AFRICA HOLDINGS MAROC Administrateur, représentée par Monsieur William Robertson DOMMISSE	2020-2022	Membre		Membre		Membre	
 SANLAM PAN AFRICA Maroc Administrateur, représentée par Monsieur Emmanuel BRULE	2020-2022	Membre					
 SANAM Holding Administrateur, représentée par Monsieur Ismail FARIH	2020-2022	Membre	Membre	Membre	Membre	Membre	
Nombre de réunions en 2022		4 réunions	4 réunions	2 réunions	2 réunions	3 réunions	
Assiduité		100%	100%	100%	100%	100%	

• La Direction générale

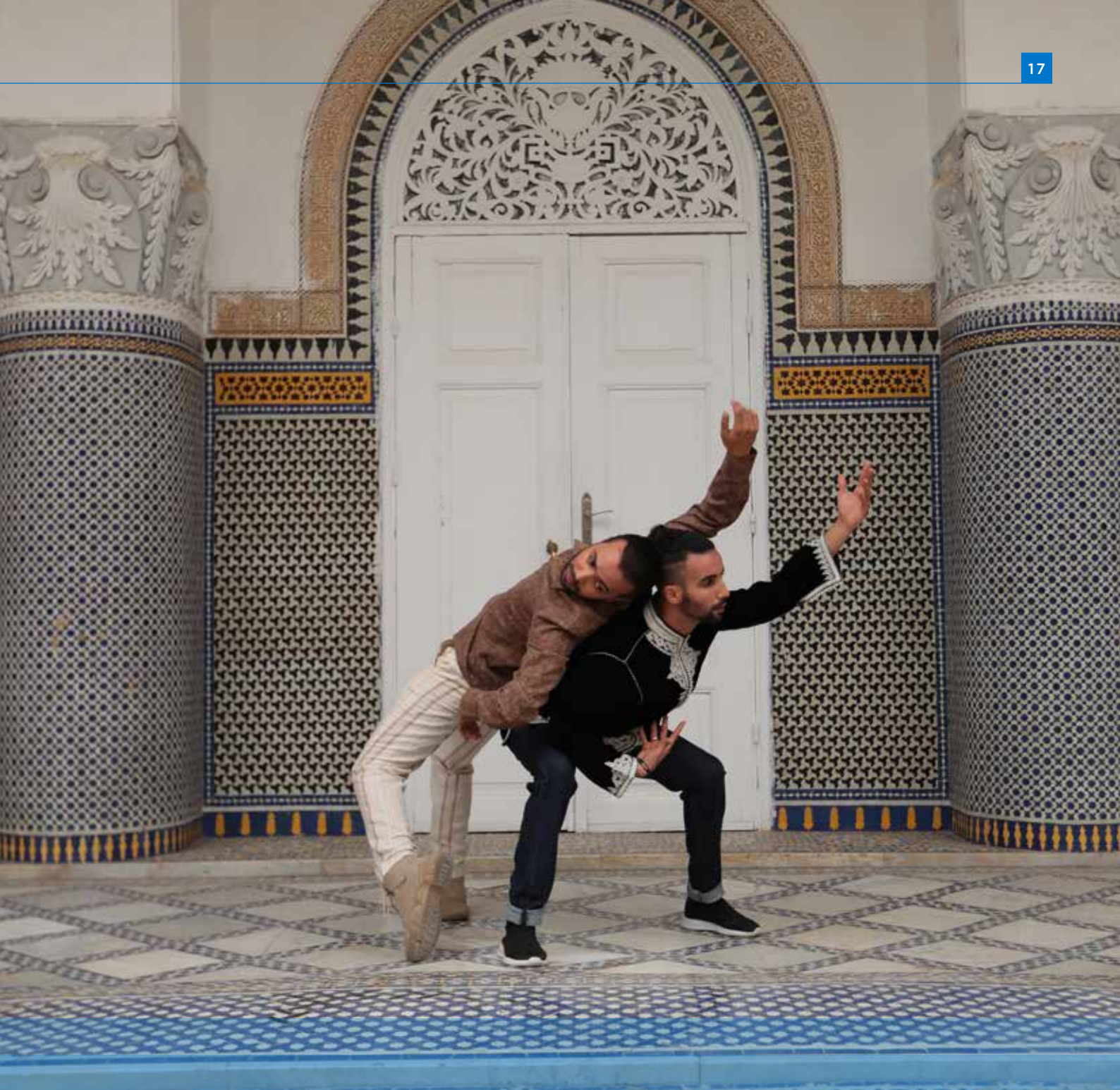
Sous l'autorité du Conseil d'administration, dont elle est chargée d'exécuter les orientations stratégiques, la Direction générale de Sanlam Maroc assure le pilotage opérationnel de l'entreprise, dans le cadre d'un mode de management participatif et agile.

Elle est supportée par un Comité exécutif qui réunit deux fois par mois le Directeur général, le Directeur Général Délégué et neuf Directeurs.

Enfin, des comités spécialisés, réunissant des responsables et des experts métiers de la Compagnie, sont régulièrement tenus pour approfondir les différents domaines d'activité.

En 2022, les salaires perçus par les membres du comité exécutif de la Compagnie se sont élevés à 25 387 309 MAD.

- **Yahia Chraïbi,** Directeur Général
- **Abdessamad Talbi,** Directeur Général Délégué Automobile et Réseau
- **Mohamed El Ouali,** Directeur Général Adjoint en charge du Technique
- **Chakib Samir,** Directeur des Ressources Humaines, Achats et Services Généraux
- **Khalid Janati-Idrissi,** Directeur BU Santé
- **Marouane Chraïbi,** Directeur BU Vie/Bancassurance
- **Anbar Jamaï,** Directeur Marketing et Communication Externe
- **Yassine Moudatir,** Directeur Solution Factory
- **Hicham El Mezouaghi,** Directeur BU Corporate
- **Youssef Berrada,** Directeur Finances

4
4
4
4**NOTRE VISION DE LA RSE**

L'ASSURANCE AU SERVICE DU PLUS GRAND NOMBRE

• Les grands enjeux de l'assurance et les attentes des parties prenantes en matière de développement durable

Les grands enjeux de l'assurance et les attentes des parties prenantes en matière de développement durable ont été identifiés une première fois par Sanlam Maroc en 2019, dans le cadre de l'élaboration de sa politique de RSE et de son premier rapport de RSE.

Pour ce faire, la Compagnie a eu recours à une expertise externe spécialisée dans l'accompagnement de la durabilité.

Elle s'est appuyée sur des référentiels internationaux de RSE reconnus, tels que la norme ISO 26 000, les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et certains standards sectoriels pertinents par rapport à l'activité de la Compagnie (Principes pour une assurance responsable de l'UNEP-FI, feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable, etc.).

Cela a permis d'identifier les enjeux liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (ESG) qui pouvaient avoir un impact significatif sur l'entreprise, ses activités et sa capacité à créer de la valeur financière et extra-financière pour elle-même et pour ses parties prenantes.

Ces enjeux, retenus comme les plus signifiants pour la Compagnie, ont été réévalués dans le cadre de l'exercice de reporting au titre de l'année 2021. Ils sont au nombre de 17 et restent inchangés pour cette année 2022.

Enjeux prioritaires	Définition
Transparence des informations sur les produits et les services	Adopter une communication transparente sur les offres et mettre en pratique le devoir de conseil et d'accompagnement des clients en incluant de la pédagogie. Permettre aux parties prenantes de réagir à ces informations et remonter les réclamations grâce à des mécanismes appropriés.
Respect de la vie privée et sécurisation des données	Assurer la sécurité et la confidentialité de toutes les données de la Compagnie (contrats, données personnelles, etc.).
Inclusion sociale	Développer des offres accessibles qui couvrent tous les besoins en assurance, y compris pour les plus précaires.
Investissement responsable et durable dans l'économie	Gérer les risques extra-financiers liés aux investissements. Investir dans des projets qui contribuent positivement au développement durable et qui bénéficient à l'économie réelle.
Gestion des réclamations	Garantir une assistance continue des clients et une résolution rapide des réclamations.

Ethique et intégrité dans les affaires	<p>Mettre en place un système de management anti-fraude et corruption.</p> <p>Former les collaborateurs et les partenaires à ces risques.</p> <p>Jouer une fonction d'alerte dans la lutte contre les transactions suspectées d'être potentiellement liées au blanchiment d'argent ou à d'autres activités criminelles, au moyen de la prévention, de la surveillance et du contrôle.</p>
Bonne gouvernance d'entreprise	<p>Disposer d'organes capables de gérer l'entreprise de manière responsable, transparente, équitable et inclusive (notamment par l'indépendance et l'évaluation du Conseil d'administration, la rémunération des dirigeants, les rôles et responsabilités du Président et du Directeur Général, etc.).</p>
Politique d'achat et de partenariat responsable	<p>Acheter des biens et services qui respectent les normes environnementales, sociales et éthiques.</p> <p>Appliquer une politique d'achat transparente qui favorise l'équité de traitement entre les fournisseurs.</p> <p>Veiller à respecter les délais de paiement et prévenir la dépendance.</p> <p>Renforcer la coopération et l'assistance technique et favoriser le recours aux fournisseurs opérant dans l'économie sociale et solidaire.</p>
Non-discrimination et promotion de la diversité	<p>S'assurer que tous les employés, à tous les niveaux, soient traités de manière équitable et sans discrimination (quels que soient leur sexe, leur âge, leur ethnie, leur handicap, etc.).</p>
Gestion responsable des RH	<p>Créer un environnement de travail sécurisé et sain, où les collaborateurs peuvent s'épanouir et maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.</p> <p>Assurer une gestion des compétences en réponse aux besoins en formation des collaborateurs.</p> <p>Déployer une politique de gestion des talents permettant d'attirer, retenir, développer et fidéliser le Capital Humain.</p> <p>Garantir de bonnes relations de travail par le biais d'une écoute et d'un dialogue social continu.</p>
Atténuation des effets climatiques	<p>Développer des assurances et des solutions qui soutiennent la transition énergétique.</p> <p>Atténuer l'empreinte carbone des investissements.</p> <p>Sensibiliser les parties prenantes aux enjeux écologiques et à l'importance d'agir pour l'environnement en adoptant de bonnes pratiques.</p>
Maîtrise de l'impact de l'entreprise sur l'environnement	<p>Rationaliser la consommation de papier, eau et électricité.</p> <p>Mettre en place des mesures de prévention, de tri, de recyclage, de réutilisation, et de réemploi des déchets générés par l'activité.</p> <p>Déployer des mesures d'efficacité énergétique au niveau des différents sites.</p>

Sensibilisation et prévention aux risques	<p>Déployer des programmes de formation et mener des actions de sensibilisation aux divers risques (incendies, inondations, accidents, etc.) pour les clients.</p> <p>Sensibiliser les jeunes et le grand public à ces enjeux et promouvoir une culture du risque.</p>
Amélioration des pratiques dans le secteur des assurances par l'innovation	<p>Prendre en compte les évolutions sur le marché et apporter une réponse originale et performante aux besoins des assurés. Intégrer les technologies digitales dans les activités et les offres afin d'améliorer de manière significative l'expérience des clients.</p>
Engagements avec les régulateurs sur les enjeux sociétaux	<p>Adopter les standards, certifications et bonnes pratiques du secteur.</p> <p>Participer activement à des évènements et des groupes de travail visant à améliorer les pratiques dans le secteur et à ouvrir le dialogue avec les autorités de régulation.</p>
Dialogue et transparence	<p>Identifier les parties prenantes et établir un dialogue avec elles, en appui sur des instances dédiées et des communications, afin de répondre à leurs principales préoccupations.</p>
Soutien des actions citoyennes	<p>Contribuer au développement des territoires d'implantation en soutenant des causes présentant un caractère d'intérêt général, à travers une politique de sponsoring engagée dans des actions éducatives, culturelles, solidaires et sportives.</p>

Convaincue que le succès durable d'une entreprise repose sur sa capacité à créer de la valeur économique tout en créant de la valeur sociétale pour ses parties prenantes, Sanlam Maroc applique une écoute active de ses parties prenantes et un dialogue proactif avec elles.



Ainsi, plusieurs canaux de communication existent au sein de la Compagnie. Ils ont été recensés en 2019 puis revus en 2021. Ils n'ont pas fait l'objet d'une révision en 2022 :

Parties prenantes clés	Attentes des parties prenantes	Réponses de Sanlam Maroc
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence et efficacité des instances de gouvernance - Qualité des informations - Performance financière et extra-financière - Continuité des activités 	<ul style="list-style-type: none"> - Communications régulières aux actionnaires - Rapports financiers et d'activités - Evaluation par les commissaires aux comptes - Audits financiers réguliers - Communiqués de presse divers - Assemblées générales (AG) - Réunions du Conseil d'administration et des comités spécialisés
Pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des lois et des réglementations - Développement des bonnes pratiques - Réponse aux défis sociaux, économiques, environnementaux et éthiques - Éthique des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication dans les projets de réforme du secteur des assurances - Participation aux grands événements de la place financière - Membre actif dans les travaux pilotés par la FMSAR - Contribution aux mesures étatiques en soutien à la crise liée à la Covid-19
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et gestion de carrières - Santé-sécurité - Bien-être au travail - Non-discrimination - Juste rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> - Newsletters - Intranet - Réunions avec les représentants du personnel - Suivi médical et psychologique - Réunions du Comité d'hygiène et de sécurité et Comité d'entreprise - Entretiens d'évaluation

<p>Assurés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence et clarté des contrats - Couvertures adaptées et accessibles - Continuité d'activité - Qualité de service - Innovation - Gestion des sinistres - Accompagnement des situations difficiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'agences - Contrat en arabe - Campagnes de communication pluri-média avec des messages clairs - Sites internet et applications diverses - Plateformes téléphoniques spécialisées - Service de relation client - Enquêtes de satisfaction - Etudes de perception de la marque - Programmes de fidélité - Actions de sensibilisation et de prévention aux risques - Capsules pédagogiques
<p>Distributeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats à long terme - Relation équilibrée et durable - Coopération et soutien financier - Collaboration sur des problématiques et intérêts communs 	<ul style="list-style-type: none"> - Tournées régionales - Plateformes téléphoniques dédiées - Conventions annuelles - Enquêtes de satisfaction - Ateliers thématiques
<p>Fournisseurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence en matière d'accès aux marchés - Délais de paiement - Soutien des TPME - Coopération 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariats - Clauses sociales dans les contrats
<p>Entités financées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement à long terme - Gestion des risques - Ecoute et dialogue 	<ul style="list-style-type: none"> - Comités d'investissement - Réunions diverses - Visites et rapports
<p>Société</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien durable de l'économie - Prévention des risques - Offre de produits responsables - Inclusion sociale et solidarité - Préservation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mécénat financier et de compétences - Sponsoring divers - Partenariats académiques - Organisation de conférences/webinaires et publication de guides sur la prévention des risques - Actions de la Fondation Ennajah

• La Responsabilité sociétale de l'entreprise pour Sanlam

En tant qu'assureur, Sanlam Maroc a pour vocation d'apporter des solutions de protection qui permettent au plus grand nombre d'envisager le futur avec sérénité, telle que résumée dans sa signature : « Vivez en toute confiance ».

Cette vocation tire son origine de l'histoire de la Compagnie et s'inscrit aussi dans la continuité des engagements de RSE pris par son actionnaire de référence, le Groupe Sanlam.

En effet, le Groupe s'est fixé pour ambition de créer de la valeur partagée, afin d'améliorer la qualité de vie des populations en Afrique et en Inde. Cette valeur partagée est obtenue grâce à sa contribution aux ODD de l'ONU, à la croissance économique et aux activités et pratiques d'investissement social.

La démarche du Groupe Sanlam est ainsi déclinée autour de quatre piliers stratégiques de durabilité :

- Création de valeur partagée : En raison de son envergure, Sanlam joue un rôle essentiel dans le développement socio-économique des pays où il opère. Son impact potentiel va au-delà des relations avec les clients et s'étend aux investissements durables là où le Groupe est présent.
- Inclusion financière : Sanlam est un acteur clé de l'inclusion et de l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées et exclues, en leur permettant l'accès aux services financiers.
- Intégration ESG dans la gestion d'actifs, les chaînes de valeur et les écosystèmes : Le Groupe Sanlam intègre la durabilité dans toutes ses activités et au sein de son organisation, telles que la gestion des actifs, les différents partenariats, et la prise de décision.
- Partenariats stratégiques : A travers ses partenariats, le Groupe a un impact social et économique à grande échelle au niveau des communautés et des sociétés au sein desquelles il opère.

• Nos engagements et priorités pour les prochaines années

En 2022, Sanlam Maroc a poursuivi sa démarche visant à permettre au plus grand nombre d'être protégé.

Cette démarche est formalisée dans une politique RSE depuis 2019. Elle est structurée autour de 3 piliers et 10 engagements stratégiques, ayant pour objectifs d'être un assureur responsable et inclusif, un partenaire et employeur de confiance, et un acteur engagé auprès de la société.



Pilier 1
Assureur responsable et inclusif

1. Développer une relation client responsable et innovante
2. Favoriser l'accessibilité et la solidarité dans notre offre d'assurance
3. Investir durablement dans l'économie

Sanlam Maroc s'attache à apporter des solutions pour répondre aux besoins du plus grand nombre et favoriser l'inclusion sociale. En ce sens, la Compagnie innove sans cesse pour accompagner les évolutions sociales et sociétales. De même, elle entretient une relation de confiance avec ses clients, grâce à une offre transparente et un dialogue permanent pour répondre à leurs besoins. En tant qu'investisseur responsable, elle soutient également le développement d'une économie résiliente et durable, au service de la société.

Pilier 2
Partenaire et employeur de confiance

4. Être un employeur attractif
5. Appliquer une bonne éthique des affaires
6. Faire des achats responsables
7. Atténuer notre empreinte écologique

Sanlam Maroc tient à entretenir d'excellentes relations avec ses collaborateurs, ainsi qu'avec ses partenaires, notamment son réseau d'intermédiaires, ses fournisseurs et ses actionnaires. Cela passe par le respect des règles d'éthique dans les affaires et des bonnes pratiques de gouvernance, ainsi que par l'application de règles transparentes dans les achats. D'un point de vue social, la démarche repose sur une politique de ressources humaines engagée en faveur de l'épanouissement des employés. Enfin, la Compagnie s'efforce de préserver l'environnement en mettant en place des mesures d'atténuation de son impact.

Pilier 3
Acteur engagé auprès de la société

8. Être une entreprise citoyenne avant tout
9. Développer la culture de la prévention
10. Être un partenaire proactif des pouvoirs publics sur les enjeux sociétaux

Sanlam Maroc est un acteur engagé qui se mobilise pour avoir un impact positif sur la société, en développant notamment la culture de la prévention dans son écosystème et en soutenant des causes citoyennes. La Compagnie est aussi impliquée dans la résolution des enjeux de son époque, en collaborant activement avec les acteurs du secteur pour répondre aux principaux défis sociétaux.



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



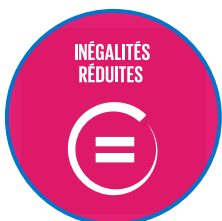
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



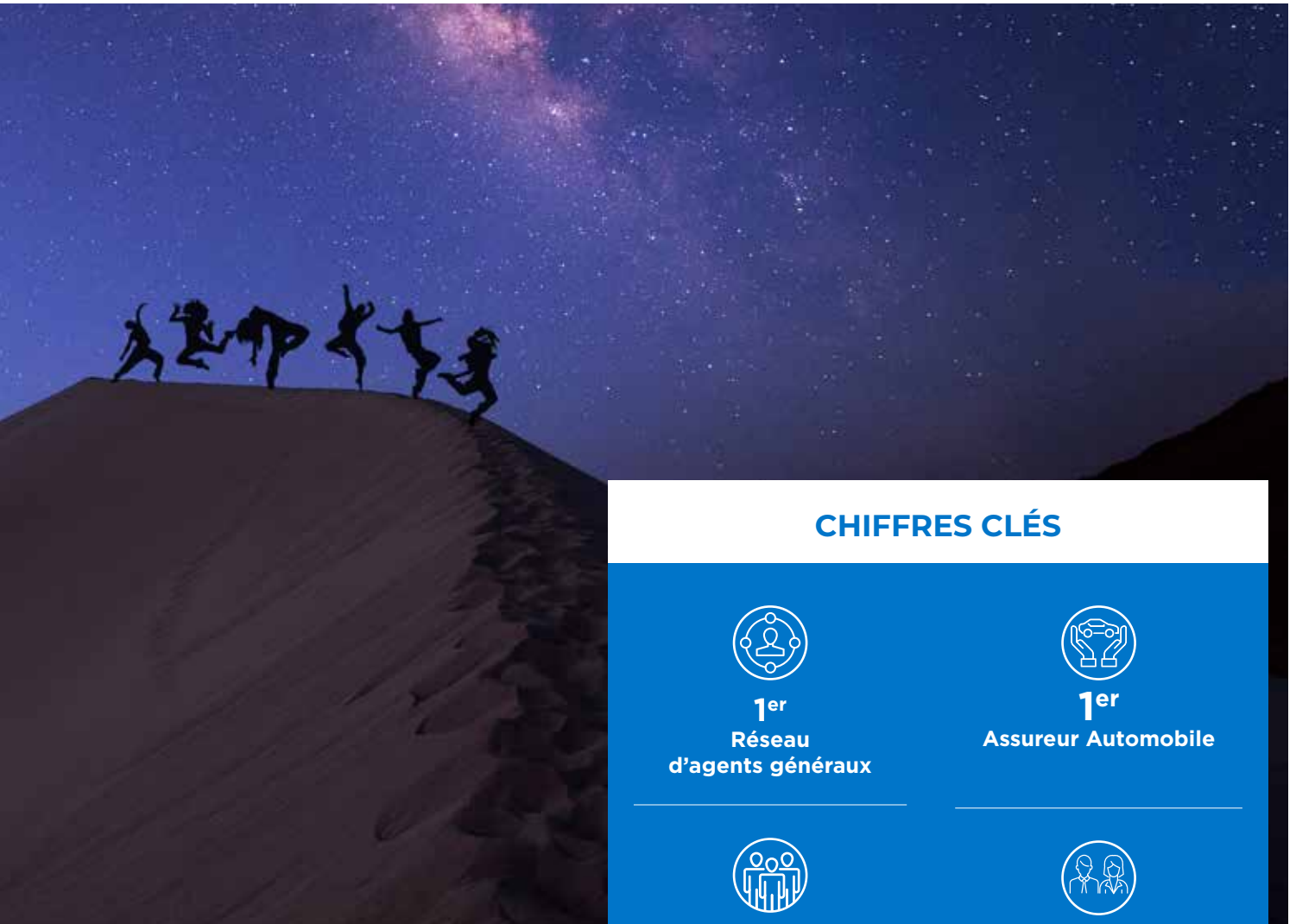
Etablir des modes de consommation et de production durables



Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable



CHIFFRES CLÉS



1^{er}
Réseau
d'agents généraux



1^{er}
Assureur Automobile



1^{er}
Assureur
des communautés



Près de **5,5 millions**
d'assurés



509
agences



1^{er}
Assureur Santé



Plus de **25 000**
jeunes et **3 500**
familles bénéficiaires
des actions de la
Fondation Ennajah



53%
de femmes, dont
39% de cadres

• Création de valeur et principaux impacts

A travers ses missions, Sanlam Maroc souhaite avoir un impact positif sur la société, notamment en créant de la valeur pour ses parties prenantes.

Voici quelques chiffres clés illustrant la création de valeur apportée à fin 2022 :



2025

**NOS REALISATIONS EN TANT
QU'ASSUREUR RESPONSABLE
ET INCLUSIF**

ALLIER LE MEILLEUR DE L'HUMAIN ET DU DIGITAL EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE SERVICE ET DE L'INCLUSION

• Mise en place de services 100% en ligne pour une meilleure expérience client

En 2022, Sanlam Maroc a poursuivi sa transformation digitale avec l'objectif de faciliter les interactions avec les parties prenantes, tout en améliorant l'expérience client.

Ainsi, la Compagnie a lancé « MySanté », une plateforme digitale qui permet la dématérialisation de toutes les démarches concernant un dossier d'assurance maladie, que ce soit pour l'assuré final, le client grand souscripteur ou l'intermédiaire. Cette plateforme vient compléter deux initiatives que la Compagnie avait lancées en 2021 déjà : la déclaration maladie en ligne et la dématérialisation de la prise en charge. Elle permet d'assurer transparence, autonomie et confort aux différentes parties prenantes Santé, qui peuvent désormais effectuer et suivre en ligne la plupart des actes nécessaires à la gestion d'un contrat Maladie (de l'affiliation, au sinistre, en passant par la réclamation, etc.).

De même, en ce qui concerne l'activité Automobile, Sanlam Maroc a poursuivi le développement de la plateforme « MyAuto », en y intégrant la gestion des flottes automobiles d'entreprise. Cet effort constant de digitalisation a aussi été renforcé par la généralisation de la plateforme BAWABA à l'ensemble des avocats, dans le cadre de la gestion des sinistres automobiles judiciaires, et par le lancement de l'application ECOSYS, qui permet d'améliorer les interactions avec les parties prenantes d'un sinistre matériel, telles que les experts, les garages agréés ou encore les intermédiaires.

Par ailleurs, les agents Sanlam ont également bénéficié d'une meilleure visibilité grâce au nouveau site web de la Compagnie. En effet, celui-ci dispose désormais d'un « Store Locator », qui recense et localise tous les intermédiaires de Sanlam Maroc, avec la possibilité d'accéder à leur boutique en ligne et de les contacter directement par téléphone, e-mail ou WhatsApp.

Enfin, cette année a aussi été marquée par le développement des parcours client d'achat en ligne. Dorénavant, les assurés peuvent souscrire ou renouveler leur police d'assurance Automobile sur le site web, tout en continuant à bénéficier de l'accompagnement de leur intermédiaire. Une possibilité offerte aussi pour les assurances Multirisques Habitation et Décès Emprunteur, qui peuvent être entièrement souscrites en ligne, du devis jusqu'au paiement.

• Des solutions revisitées pour simplifier la vie des assurés

Soucieuse de s'adapter aux évolutions du marché et des besoins des assurés, Sanlam Maroc a revu cette année un certain nombre de produits et services.

L'une des premières évolutions de l'année concerne les Check Auto Express, qui se sont enrichis de nouveaux services, en devenant des lieux de gestion 360° des sinistres (indemnisation rapide / expertise et réparation accélérée en garage agréé / expertise et réparation en garage non agréé).

Toujours au niveau de la branche Automobile, la Compagnie a aussi révisé certaines offres et leurs tarifs, pour les rendre plus efficaces. C'est notamment le cas de Assur'Auto Entreprise, qui permet de couvrir, à la carte, les véhicules d'une société, quel que soit leur usage, tout en bénéficiant d'une assistance adaptée aux activités de l'entreprise. De même, avec le nouveau Pack Professionnels de la route, la Compagnie propose à ces derniers une solution complète, couvrant à la fois le véhicule, la marchandise transportée ainsi que le chauffeur graisseur, à un tarif très avantageux.

Par ailleurs, Sanlam Maroc a également lancé Assur' Crédit, une assurance décès emprunteur, qui peut être souscrite entièrement en ligne et qui permet de réaliser jusqu'à 60% d'économies par rapport aux autres offres disponibles sur le marché.

• De nouvelles offres pour mieux répondre aux besoins des professions libérales

Les professions libérales étant une population avec des besoins de couverture variés (couvrir leur activité, leur véhicule, leur santé, leur logement, ...) mais qui ne disposaient pas jusqu'ici d'une offre y répondant de façon simple et exhaustive, Sanlam Maroc a lancé le Pack Professions Libérales. Cette offre 360° couvre l'ensemble des risques auxquels ces professionnels et leurs familles peuvent être exposés, à un tarif avantageux.

Elle leur assure ainsi une couverture de leur véhicule avec un service premium et une réduction importante, mais aussi la possibilité de bénéficier d'une couverture maladie complémentaire (à un tarif deux fois plus intéressant que celui du marché), d'une solution d'épargne retraite, d'une assurance habitation, etc. Le tout via un pack unique et lisible.

• Accompagnement du chantier Royal de généralisation de l'AMO pour tous les citoyens

Entreprise marocaine engagée, Sanlam Maroc tient à accompagner le chantier de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), initié par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

En ce sens, la Compagnie a adapté ses offres d'Assurance Maladie Complémentaire (AMC) afin de les rendre plus accessibles, notamment pour les personnes nouvellement concernées par l'AMO.

Ainsi, Sanlam, qui avait déjà revu en 2021 son offre AMC CNSS pour l'enrichir en termes de prestations et de taux de couverture/plafonds, a augmenté davantage encore son accessibilité en 2022, en rendant cette offre disponible également pour les Très Petites Entreprises et certaines professions individuelles, en tenant compte des besoins spécifiques de ces assurés.

• Sanlam Maroc s'engage pour garantir la continuité scolaire des enfants

Sensible aux préoccupations des familles marocaines, notamment en ce qui concerne la poursuite de la scolarisation des enfants en cas de coup dur, Sanlam a lancé l'Assurance Continuité Scolaire.

Cette assurance permet, pour la première fois au Maroc, de sécuriser la scolarité des enfants, malgré le décès ou l'invalidité des parents. Véritable innovation au service des assurés, cette offre garantit la prise en charge à 100% des frais annuels de scolarité des enfants, et ce tous les ans jusqu'à la fin de leur scolarité.

Pour s'adresser au plus grand nombre, cette solution est proposée à un tarif très accessible.

• Partenariat avec NAPS pour l'inclusion financière des petits commerçants

Cette année encore, Sanlam Maroc a particulièrement œuvré pour l'inclusion financière des catégories professionnelles peu assurées.

En effet, en s'associant à NAPS, acteur majeur de la dématérialisation du cash et du e-paiement au Maroc, la Compagnie s'est adressée aux petits commerçants, aux artisans, aux auto-entrepreneurs et aux petites entreprises. Ainsi, ceux disposant de terminaux de paiement NAPS se sont vus proposer une couverture en cas de décès ou d'invalidité, conçue pour répondre à leurs attentes. Cette action, déployée dans toutes les régions du Royaume, est appelée à être généralisée progressivement sur plusieurs milliers de commerçants.

Elle est également amenée à se développer, en vue de couvrir plus de bénéficiaires, mais aussi pour inclure d'autres types de risques.

• Nouvelle collaboration avec Al Amana, leader du secteur de la microfinance au Maroc

Sanlam Maroc a aussi noué un partenariat avec l'association Al Amana, leader du secteur de la microfinance dans le Royaume.

Cette initiative a pour vocation d'équiper les micro-emprunteurs, population particulièrement vulnérable n'ayant généralement pas accès au système financier classique, d'une couverture Décès Emprunteur en inclusion avec leur prêt. Elle permet ainsi à ces derniers de couvrir leur prêt en cas de décès ou d'invalidité absolue et d'en limiter les répercussions sur leur famille, grâce au versement par Sanlam Maroc le cas échéant du capital restant dû à Al Amana.

• Sanlam Maroc, lauréat des Trophées de l'Assurance 2022

La première édition des Trophées de l'Assurance a particulièrement distingué Sanlam Maroc au titre de l'année 2022. La Compagnie a en effet remporté deux prix prestigieux, qui viennent récompenser son engagement pour l'innovation.

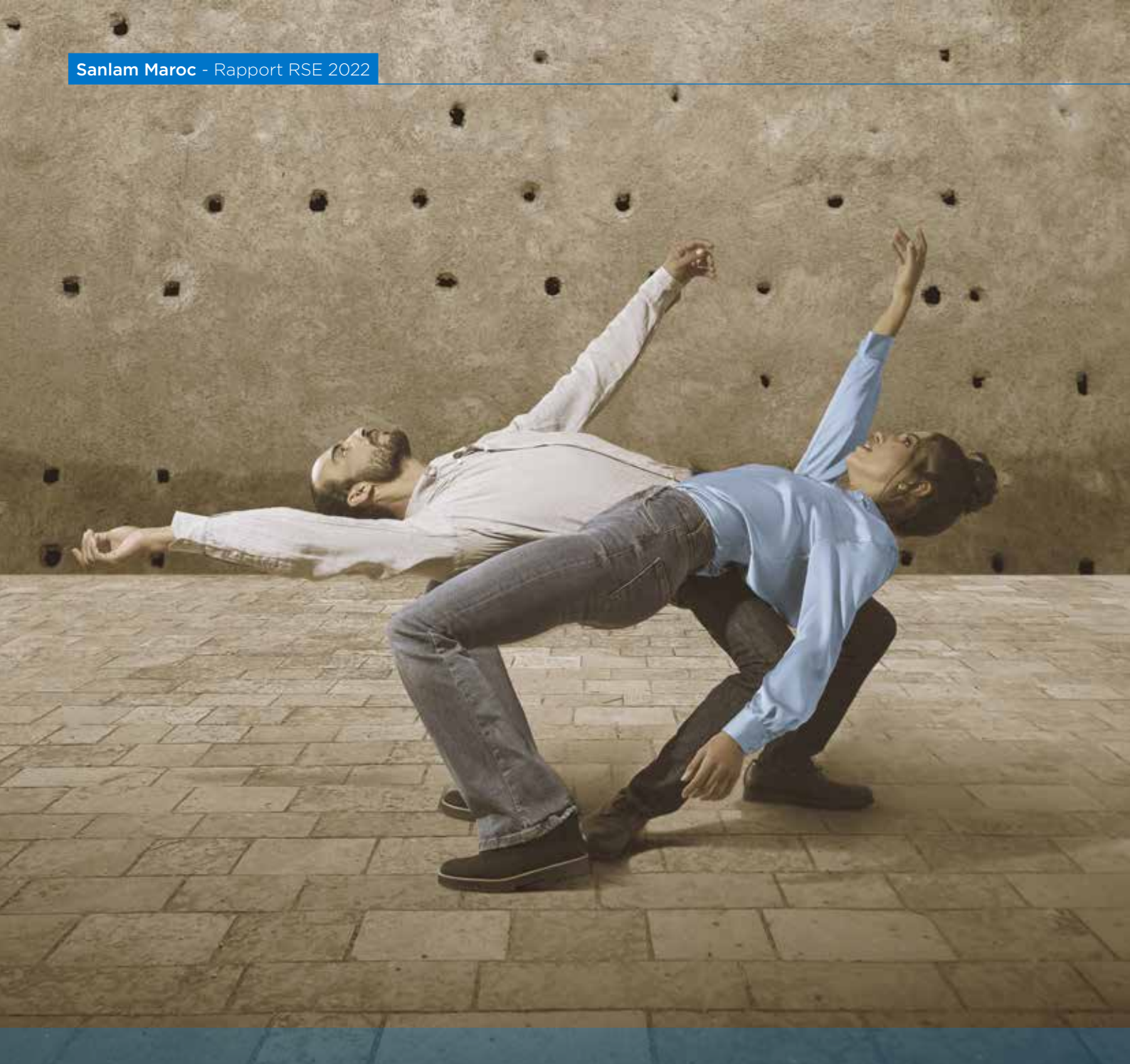
Ainsi, le Prix Innovation Produit a été décerné à l'Assurance Continuité Scolaire, lancée par Sanlam Maroc en 2022, tandis que le Prix Innovation Sociétale a été remis à la Fondation Ennajah, pour l'ensemble des actions menées durant l'année.

A cet effet, une cérémonie de remise des prix a été organisée en février 2023.

• Un déploiement réussi du nouveau système de mesure et de pilotage de la qualité de service

Après avoir élaboré un nouveau système de mesure et de pilotage de la qualité de service en 2021, Sanlam Maroc a poursuivi son déploiement avec succès tout au long de l'année 2022.

Ce dispositif repose, entre autres, sur des évaluations à chaud et à froid de la satisfaction des assurés Sanlam via des enquêtes et sondages réguliers, ainsi que sur des indicateurs opérationnels internes. Cette année, il a notamment donné lieu à huit études de satisfaction, balayant l'ensemble des branches, ainsi qu'au recueil de 4 800 évaluations clients à froid.



6
6
6

**NOS REALISATIONS EN
TANT QUE PARTENAIRE ET
EMPLOYEUR DE CONFIANCE**

INNOVATION ACCÉLÉRÉE ET EXEMPLARITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

• Un nouveau code de déontologie et de bonne conduite

Partager une culture de la déontologie au sein de Sanlam Maroc et avec ses partenaires est essentiel pour promouvoir des pratiques responsables dans notre secteur d'activité.

La Compagnie veille ainsi à appliquer une bonne éthique des affaires, dans le respect des lois applicables, des standards internationaux et des pratiques exigées par ses actionnaires en la matière.

Pour ce faire, Sanlam Maroc s'appuie sur un code de déontologie et de bonne conduite, qui est public et signé par l'ensemble des collaborateurs de la Compagnie.

En 2022, ce code a été modifié afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des standards du Groupe Sanlam. Il intègre désormais de nouveaux engagements, ainsi qu'une hotline pour permettre de remonter confidentiellement, et sans risque de représailles, toute question, suspicion ou dénonciation relative au code. De même, la politique cadeaux et invitations a été revue, notamment en ce qui concerne le seuil d'acceptation, afin de maîtriser davantage les risques de conflits d'intérêts.

Pour accompagner le déploiement de ces nouvelles règles, des séances de sensibilisation ont été animées pendant l'année pour les collaborateurs.

• Renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT)

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT) occupe une place centrale dans la démarche éthique de Sanlam Maroc et fait l'objet d'instructions claires de la part du Groupe Sanlam. Le dispositif LAB/FT est d'ailleurs examiné chaque trimestre par le Conseil d'administration.

En 2022, la Compagnie a continué à faire évoluer ce dispositif pour se conformer aux exigences réglementaires applicables au secteur des assurances au Maroc, notamment en matière de formation et de sensibilisation.

Enfin, des séances de sensibilisation sur les bons réflexes pour lutter contre la criminalité ont continué à être déployées en 2022. Quatre actions de formation ont notamment été menées spécifiquement pour les intermédiaires en région, car ils sont directement en relation avec les clients et donc plus exposés.

• Décentralisation du dispositif de prévention de la fraude pour plus de performance

En 2022, la sinistralité s'est particulièrement dégradée, principalement sous l'effet de l'inflation. Dans ce contexte, Sanlam Maroc a plus que jamais poursuivi son effort d'optimisation en matière de gestion de sinistre. Cet effort est passé par plusieurs actions, parmi lesquelles la poursuite de son action de lutte contre la fraude, à travers la détection manuelle et automatique, ainsi que la réalisation d'études approfondies dans les différentes branches d'assurance.

Fait marquant de l'année, la Compagnie a décentralisé son dispositif de prévention de la fraude au niveau des Business Units métiers, pour un meilleur pilotage et plus de performance. Une formation des équipes au niveau des Business Units a ainsi été assurée par la direction en charge de la lutte contre la fraude, afin de permettre une meilleure prise en main.

Cette réorganisation en interne vise à améliorer la détection des fraudes et à mettre plus rapidement en œuvre les mesures correctrices nécessaires.

• Une année très active pour la communication interne

Après deux années de télétravail, puis une année de travail hybride, à cause de la pandémie de Covid-19, 2022 a été marquée par le retour du travail en présentiel et des activités sociales.

Pour accompagner cette reprise et renforcer le lien social, la communication interne a été très active pendant l'année.

Ainsi, deux conventions pour les collaborateurs ont été organisées, dont l'une à l'occasion du changement de marque. Un effort particulier a été fait pour donner la parole aux employés et faire connaître leurs métiers respectifs. Ces événements ont connu un franc succès, tout comme la dizaine de « Petits déjeuners DG » qui ont été programmés en 2022.

De même, deux excursions extra professionnelles, à Tanger et à Marrakech, ont été proposées aux collaborateurs. Elles ont ainsi réuni près de 150 personnes chacune dans un cadre décontracté.

Par ailleurs, pendant la Coupe du monde de football, Sanlam Maroc a organisé un concours de pronostics, avec des prix décernés aux 3 premiers gagnants. Les matchs du Maroc ont été diffusés au siège de la Compagnie et les horaires de travail ont pu être aménagés pour permettre à chacun de les regarder.

Enfin, à l'instar des années précédant la pandémie de Covid-19, un championnat de mini-foot inter-entités a pu être organisé.

Le climat social a ainsi été très bon en 2022, et cela a été confirmé par l'excellent score obtenu par la Compagnie dans l'enquête culture annuelle menée par le Groupe Sanlam.



• De nouvelles mesures pour améliorer la santé et la sécurité des collaborateurs

En matière de santé et sécurité, l'année 2022 s'est distinguée par la mise à jour de l'ensemble du dispositif de sécurité incendie et le renouvellement des extincteurs au niveau du siège social. De même, le schéma d'évacuation a été modifié et un nouveau plan d'intervention en cas d'incendie a été formalisé. Un exercice d'évacuation est d'ailleurs prévu en 2023.

En ce qui concerne la médecine préventive, il est à noter qu'une campagne sur le dépistage du cancer du sein a été organisée en 2022.

Enfin, un service de restauration a été aménagé au sein de la cafétéria du siège, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie au travail de l'ensemble des collaborateurs.

• Une offre d'avantages sociaux encore plus étoffée

Sanlam Maroc s'efforce au fil des années d'améliorer son offre d'avantages sociaux pour les collaborateurs et leur famille.

Ainsi, en 2022, la prime Aid al Adha a été augmentée, de même que l'indemnité kilométrique. Les prestations médicales ont aussi été revues à la hausse en termes de taux de remboursement et de plafonds. De plus, des partenariats ont été signés avec de nouvelles salles de sport, permettant aux collaborateurs d'accéder à des tarifs préférentiels.

Par ailleurs, une nouvelle convention a été signée avec le Groupe IEG, afin de bénéficier de frais de scolarité réduits pour les enfants de tous les employés.

Enfin, les offres d'estivage et les activités au profit des collaborateurs et de leur famille ont pu être relancées. Dans ce cadre, deux sorties pour les enfants ont été organisées, ainsi que des activités en centre aéré. De même, des tickets pour la comédie musicale « La Reine des Neiges » ont été offerts aux familles des collaborateurs.

• De nouvelles formations pour développer les compétences des collaborateurs

En 2022, Sanlam Maroc n'a pas dérogé à ses habitudes en matière de formation et y a consacré un budget de près de 5 millions de dirhams.

Fait marquant de l'année, la Compagnie a mis en place un cycle de formation en partenariat avec l'École Centrale de Casablanca pour développer les compétences des managers. Ce parcours est notamment destiné à renforcer les soft skills des directeurs, senior managers et managers de proximité.

De même, une formation dédiée au parcours métiers d'assurances a été déployée au profit des nouvelles recrues.

Enfin, Sanlam Maroc a contribué au lancement d'une licence professionnelle en assurance, en partenariat avec le CFPA et l'ENASS.



3

**NOS REALISATIONS EN TANT
QU'ACTEUR ENGAGE AUPRES
DE LA SOCIETE**

INNOVATION ACCÉLÉRÉE ET EXEMPLARITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLABORATEURS ET PARTENAIRES

• Internalisation de l'asset management pour une meilleure gestion des investissements

Les activités d'investissement de Sanlam Maroc étaient auparavant déléguées à Sanlam Asset Management, une filiale spécialisée dans la gestion d'actifs pour le compte du Groupe.

En 2022, la Compagnie a internalisé cette fonction au sein du Pôle Finances, Recouvrement, Contrôle interne, Asset management et Réassurance.

En plus des activités au Maroc, une cellule est chargée d'appuyer les filiales du Groupe Sanlam en Afrique francophone dans le déploiement de leurs stratégies de gestion d'actifs.

Par ailleurs, toujours en 2022, Sanlam Maroc a révisé sa politique de placement pour l'adosser à la politique du Groupe et se conformer aux exigences réglementaires en termes d'aversion aux risques et de résultats.

La Compagnie applique une politique d'investissement rigoureuse, où aucun actif n'est investi dans des secteurs sensibles et controversés. De même, Sanlam Maroc n'investit que dans des entreprises ou projets transparents, et dont les risques ont été évalués au préalable.

La conjoncture économique a été particulièrement difficile en 2022, avec pour conséquences une hausse des taux directeurs de la Banque centrale du Maroc et une incidence négative sur les marchés obligataires, ainsi que sur l'inflation. Toutefois, avec plus de 16 milliards de dirhams d'actifs sous gestion, la Compagnie contribue toujours activement au développement du Maroc.

• Des actions de sensibilisation aux risques et de prévention

La prévention fait partie intégrante du métier d'assureur et Sanlam Maroc est engagée dans plusieurs actions visant à contribuer à une meilleure compréhension des risques au sein de la société.

En effet, la Compagnie accompagne gracieusement les entreprises clientes dans la mise en œuvre de leur propre politique de prévention des risques, notamment en matière d'accidents de travail et d'incendies.

Ainsi, dans le cadre de l'activité de prévention des accidents de travail, 46 visites et 35 actions de formation et de sensibilisation ont été menées en 2022. Quant à l'activité de prévention des incendies, elle a fait l'objet de 61 rencontres clients et de 39 actions de prévention durant cette même année.

Par ailleurs, Sanlam Maroc a continué de déployer Assur'Risk, la première application mobile d'évaluation des risques d'incendie, permettant aux assurés d'évaluer de manière simple et autonome leurs propres risques incendie et de mettre en place des actions préventives.



• La Fondation Ennajah, un engagement durable auprès de la communauté

La Fondation Ennajah a été créée en 2019 par Sanlam Maroc avec la vocation de promouvoir l'éducation des enfants défavorisés et de lutter contre l'abandon scolaire, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour ce faire, elle apporte son soutien aux populations les plus démunies, particulièrement dans les zones rurales ou reculées du Maroc, afin de participer à l'éradication de toutes les formes de précarité. Elle s'investit également dans des actions de proximité, au profit d'associations engagées auprès des personnes défavorisées.

Capitalisant sur toutes les actions qu'elle a soutenues depuis son lancement, la Fondation a produit en 2022 son premier film institutionnel et a publié sa première plaquette. Ces réalisations sont accessibles sur le site web de la Fondation : www.fondation-ennajah.ma.

32
établissements scolaires
et plus de **30 700**
élèves bénéficiaires
d'ordinateurs et de
studios numériques
Fondation Ennajah

1 000
tablettes offertes aux
élèves nécessiteux à
travers 6 directions
provinciales de
l'Éducation nationale

Près de **800**
élèves bénéficiaires du
programme de parrainage
de 7 pensionnats
(Dar Attaliba)

Soutien de **240**
filles et femmes, ainsi que
de **3 000** bénéficiaires
à travers la « Girls CAN »

420
kimonos offerts à des
enfants âgés de 7 à 18 ans

54
tonnes de denrées
alimentaires distribuées
à **2 000** familles
défavorisées dans le
Royaume

• Poursuite de notre action en faveur de l'apprentissage numérique

La Fondation Ennajah est particulièrement engagée dans la promotion de l'apprentissage numérique, pour en faire l'un des leviers de lutte contre l'abandon scolaire et d'inclusion de la jeunesse dans les régions défavorisées.

C'est ainsi qu'en 2020, la Fondation Ennajah s'était mobilisée aux côtés de l'Académie régionale de l'éducation et de la formation (AREF) de Casablanca-Settat, pour permettre à plus de 20 500 élèves de 30 écoles primaires et collèges d'accéder à un apprentissage numérique aux meilleurs standards.

Dans cette continuité, la Fondation a signé en 2022 une convention de partenariat avec l'AREF de Rabat Salé Kénitra, pour équiper 12 nouveaux établissements au profit de 10 266 élèves.

• Consolidation de l'effort de lutte contre l'abandon scolaire

Au Maroc, l'enclavement, l'éloignement des écoles et l'absence d'infrastructures locales conduisent souvent à l'abandon scolaire à un âge précoce. Cela constitue donc un enjeu majeur de développement humain.

Ainsi, depuis 2020, la Fondation Ennajah est engagée aux côtés de la Banque Alimentaire afin de promouvoir la scolarisation des filles et des garçons dans le monde rural et les zones enclavées, grâce à un programme de soutien aux pensionnats d'élèves (Dar Attaliba).

Une première convention de partenariat a été conclue dans ce sens entre la Fondation et la Banque Alimentaire pour l'année scolaire 2020-2021, au profit de 5 établissements, soit 462 élèves. Puis, en 2021, les deux partenaires ont renouvelé et développé cette convention pour 4 années consécutives, permettant de parrainer 7 pensionnats, soit 718 élèves au total.

En 2022, les 2 nouveaux pensionnats bénéficiaires du programme ont pu recevoir une aide alimentaire, de nouveaux équipements, des vêtements et des fournitures scolaires.

En outre, une distribution de 500 cartables au profit des élèves pensionnaires a également été réalisée cette année.

• Développement d'un programme d'insertion sociale par le sport

En 2022, la Fondation Ennajah a réaffirmé son engagement pour lutter contre l'abandon scolaire et l'exclusion sociale au Maroc en s'associant avec l'ONG TIBU Africa pour son initiative « Girls CAN ».

Ce projet s'inspire de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) féminine de football, qui s'est tenue en juillet 2022 à Casablanca. Il s'agit d'un programme innovant ayant pour ambition de faire du football un levier d'éducation, de réinsertion scolaire et d'inclusion socio-économique des femmes au Maroc.

L'initiative a ciblé en premier lieu les filles en abandon scolaire, ainsi que les jeunes femmes sans emploi et ne poursuivant pas d'études, issues principalement de 12 quartiers défavorisés de Casablanca.

Chaque quartier a porté le nom d'un pays participant à la CAN féminine de football et les équipes ont été composées chacune de 20 jeunes filles, soit un total de 240 bénéficiaires. Des compétitions sportives inter-quartiers aux couleurs des 12 pays africains ont ensuite eu lieu pendant les mois de juin et juillet 2022.

De plus, dans le cadre de cette initiative et à travers le programme des Écoles de la 2ème chance « nouvelle génération », 36 jeunes femmes ont été formées aux compétences techniques, comportementales et entrepreneuriales, tout en améliorant leurs qualités d'animation dans le football. De retour dans leurs quartiers respectifs, elles se sont vues confier la gestion de terrains de proximité, et ont pu ainsi déployer des activités pour motiver, sensibiliser et orienter les filles vers la reprise du chemin de l'école. Ces activités ont profité à plus de 3 000 bénéficiaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son action pour soutenir le tissu associatif local et couvrir le plus grand nombre de bénéficiaires à travers le Maroc, la Fondation Ennajah a soutenu les clubs d'arts martiaux du Royaume au moyen d'une distribution de kimonos. Cette donation a profité à 420 enfants âgés de 7 à 18 ans.

Aussi, la Fondation souhaite étendre son soutien à d'autres clubs d'arts martiaux dans les prochaines années.



A PROPOS DU RAPPORT

• Méthode et référentiel

La publication du Rapport de RSE 2022 de Sanlam Maroc intervient dans le cadre de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières. Cette circulaire s'applique aux entreprises faisant publiquement appel à l'épargne depuis 2019.

Il s'agit donc du quatrième exercice de reporting extra-financier pour la Compagnie.

Afin d'élaborer ce Rapport, toutes les entités ont été sollicitées et impliquées dans la collecte d'informations, à travers des entretiens, des questionnaires, de la collecte de documents et le renseignement de tableaux de bord d'indicateurs RSE. Le contenu du Rapport de RSE a ensuite été validé par les différents contributeurs et par la Direction Générale.

Les informations contenues dans le rapport concernent le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc, et l'ensemble des entités de l'entreprise.

La période de reporting est basée sur l'année calendaire (1er janvier – 31 décembre 2022), en cohérence avec l'exercice social du Groupe.

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe.

• Indicateurs ESG

Indicateurs sociaux	Unité	2020	2021	2022
Effectif global	nombre	743	762	778
Dont femmes	%	54%	53%	53%
Nombre de stagiaires	nombre	52	59	124
Nombre d'intérimaires	nombre	116	128	147
Dont femmes	%	50%	54%	54%
Part des CDI	%	95%	95%	96%
Dont femmes	%	53%	53%	53%
Part des CDD	%	5%	5%	4%
Dont femmes	%	67%	59%	64%
Nombre d'embauches	nombre	73	104	130
Dont femmes	%	45%	47%	55%
Nombre de licenciements	nombre	1	1	1
Dont femmes	%	100%	0%	0
Nombre de démissions	%	64	54	93
Dont femmes	%	56%	54%	52%
Part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans	%	40%	40%	42%
Dont femmes	%	61%	60%	61%
Part des collaborateurs âgés entre 36 et 55 ans	%	52%	52%	50%
Dont femmes	%	49%	48%	48%
Part des collaborateurs âgés de plus de 55 ans	%	7%	7%	8%
Dont femmes	%	43%	45%	42%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans	%	45%	46%	48%
Dont femmes	%	53%	52%	54%
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 5 et 12 ans	%	23%	22%	21%
Dont femmes	%	57%	59%	54%
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 12 ans	%	31%	31%	32%
Dont femmes	%	52%	50%	51%
Part des cadres	%	41%	41%	39%
Dont femmes	%	43%	41%	42%

Part des non-cadres	%	59%	59%	61%
Dont femmes	%	61%	61%	60%
Nombre d'accidents de travail	nombre	1	6	5
Nombre d'accidents graves	nombre	0	1	0
Taux d'absentéisme	%	2,03%	2,07%	1,08%
Nombre de visites médicales	nombre	743	762	778
Nombre de bilans de santé	nombre	0	2	0
Part de l'effectif déclaré en situation de handicap	%	3	0	3
Budget total de formation	MAD	7 805 280 MAD	4.690.280,00 MAD	4.924.794 MAD
Part des actions de formation au profit des cadres	%	52%	70%	49%
Part des actions de formation au profit des non-cadres	%	48%	30%	51%
Part des employés couverts par les conventions collectives	%	100%	100%	100%
Nombre d'accords signés	nombre	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	nombre	14	14	14
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	nombre	5	5	0
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0
Nombre de litiges sociaux	nombre	3	3	1

Indicateurs environnementaux	Unité	2020	2021	2022
Consommation directe de papier	nombre de feuilles	2 049 500	2 651 000	3 300 000*
Consommation directe d'électricité	KW	1 230 059	1 278 166	1 396 730*
Consommation directe d'eau	m3	2 504	1 926	4 617*

* Hausse liée à la reprise des activités en présentiel

Indicateurs éthiques et de gouvernance	Unité	2020	2021	2022
Part des collaborateurs signataires du code de bonne conduite/code d'éthique	%	100	100	100
Nombre de collaborateurs formés au code de bonne conduite/code d'éthique	nombre	0*	0**	106
Nombre de personnes formées à la protection des données personnelles	nombre	0*	0**	106
Nombre de personnes formées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	nombre	0*	113	202
Nombre d'incidents déontologiques rapportés et traités	nombre	0	1	0
Cas de corruption traités	Nombre	0	0	0
Jetons de présence versés aux administrateurs	MAD	600 000	500 000	1 800 000
Rémunération globale des principaux dirigeants	MAD	22 495 755	21 200 046	25 387 309
Nombre total de membres au Conseil d'Administration	nombre	10	10	10
Part des femmes parmi les membres du Conseil d'Administration	%	20	10	10
% de membres indépendants au Conseil d'Administration	%	20	20	20
Nombre de mandats par administrateur	nombre	1	1	1***
Taux de présence des administrateurs aux séances du Conseil d'Administration	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Audit, Actuariat et Risque	nombre	4	4	4
Taux de présence au Comité Audit, Actuariat et Risque	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Ressources Humaines et Rémunération	nombre	2	2	2
Taux de présence au Comité Ressources Humaines et Rémunération	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Stratégique	nombre	2	2	2
Taux de présence au Comité Stratégique	%	100	100	100
Nombre de réunions du Comité Asset Management	nombre	3	3	3
Taux de présence au Comité Asset Management	%	100	100	100

* Les séances ont été reportées en 2021 étant donné la situation sanitaire liée à la Covid-19

** Télétravail ; pas de rassemblements

*** 2 mandats pour M. Emmanuel Brule

• Table de concordance avec la circulaire

Exigence AMMC	Chapitre	Numéro de page
Éléments Généraux d'information		
Présentation de l'entreprise	Qui sommes-nous ?	8-9
Périmètre du reporting	A propos du rapport	38
Analyse de matérialité	Notre vision de la RSE	18-25
Méthodologie pour l'élaboration du rapport	A propos du rapport	39
Référentiels adoptés	A propos du rapport	39
Vérification externe	A propos du rapport	39
Comply or explain	A propos du rapport	39
Éléments spécifiques		
Informations Environnementales		
Activités ayant un impact environnemental et mesures d'atténuation	Pas de nouveauté	N/A
Litiges ou poursuites d'ordre environnemental	Aucun litige en 2022	N/A
Informations en matière de gestion des déchets	Indicateurs ESG	39-41
Informations en matière d'utilisation durable des ressources	Indicateurs ESG	39-41
Informations en matière d'atténuation du réchauffement climatique	Indicateurs ESG	39-41
Informations en matière de protection de la biodiversité	Non applicable	N/A
Informations sociales		
Présentation de la politique de gestion des ressources humaines	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière de recrutement	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière de rémunération	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière de gestion des carrières	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière de formation	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière d'handicap	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière d'égalité H/F	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière de dialogue social et négociation collective	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Informations en matière de santé et sécurité	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	32-33
Indicateurs sociaux pour les 3 dernières années	Indicateurs ESG	39-41
Informations sur la gouvernance		
Informations sur la composition des organes de gouvernance	Nos organes de gouvernance	14-16
Données sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants	Nos organes de gouvernance	14-16
Mesures en faveur de l'éthique, la déontologie et la prévention de la corruption	Nos réalisations en tant que partenaire et employeur de confiance	31-32
Informations sur les parties prenantes		
Informations sur l'impact économique et social de l'activité de l'entreprise sur les populations locales ou les riverains et développement régional	Notre vision de la RSE	18-25
	Nos réalisations en tant qu'acteur engagé auprès de la société	35-37
Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics	Nos réalisations en tant qu'acteur engagé auprès de la société	35-37
Actions correctives mises en place au sein des activités comprenant des impacts négatifs significatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales	Notre vision de la RSE	18-25
	Nos réalisations en tant qu'acteur engagé auprès de la société	35-37
Conditions de dialogue avec les parties prenantes	Notre vision de la RSE	18-25
Politiques et critères de sélection des parties prenantes	Notre vision de la RSE	18-25
Autres		
Présentation de la démarche RSE de l'entreprise	Notre vision de la RSE	18-25
Principales réalisations sur les 3 derniers exercices	Notre vision de la RSE	18-25
	Indicateurs ESG	39-41
Changement majeur au sein de l'entreprise	Aucun changement majeur	N/A



Sous le signe du changement
Rapport RSE





Assurance Non-Vie | Assurance Vie

Sanlam Maroc | 216, Bd Zerktouni | CP : 20000 | Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances. RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249
IF : 01084025 - ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81
sanlam.ma





DATES DES PUBLICATIONS FINANCIÈRES

DATES DES PUBLICATIONS FINANCIERES 2022

Date	Intitulé
24/02/2022	Communiqué Résultats au 31 décembre 2021 Indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2021
30/03/2022	Publication Résultats annuels au 31 décembre 2021
12/05/2022	Communiqué post AGO
30/05/2022	Indicateurs d'activité du 1 ^{er} trimestre 2022
30/08/2022	Indicateurs d'activité du 2 ^{ème} trimestre 2022
14/09/2022	Communiqué Résultats de Sanlam au 30 juin 2022
29/09/2022	Publication des Résultats semestriels au 30 juin 2022
30/09/2022	Rapport financier au 30 juin 2022
30/11/2022	Indicateurs d'activité du 3 ^{ème} trimestre 2022



Assurance Non-Vie Assurance Vie

Sanlam Maroc
216, Boulevard Zerktouni | 20 000
Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025
ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81

sanlam.ma

